



Schoulbuet

I n f o r m a t i o u n s b l a t

numéro spécial - septembre 2015



Commune de Sanem



RENTRÉE DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

MARDI
LE 15 SEPTEMBRE
2015
À 8.00H


A noter que les photos qui illustrent ce Schoulbuet ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

Impressum:

Editeur:
Administration communale
de Sanem 2015

Conception rédactionnelle:
Mme Myriam Cecchetti

Mise en page et layout:
GECKO - creative studio
- www.gecko.lu



CHÈRES CITOYENNES, CHÈRS CITOYENS, CHERS PARENTS, CHERS ÉLÈVES,

Nous revoilà au seuil d'une nouvelle année scolaire 2015-2016. Une nouvelle étape dans la vie de nombreux élèves, enseignants et parents commence. Quel suspens!

Dans les dernières années on a eu une multitude de changements et de défis qu'on a bien maîtrisés tous ensemble. Plusieurs projets de rénovation de nos infrastructures scolaires, le plan d'encadrement périscolaire (PEP), le projet de l'éducation précoce dans nos structures d'accueil, pour n'en citer que quelques-uns.

Ces projets ambitieux, dont les responsables politiques ont fait leur priorité, nécessitent une organisation minutieuse et une bonne collaboration entre tous les acteurs concernés. Les résultats sont convaincants et s'inscrivent dans la ligne de notre objectif : créer un environnement scolaire et périscolaire favorable où les enfants aiment évoluer.

Je tiens à féliciter et à remercier tous les enfants, leurs parents, le personnel enseignant, éducatif et administratif, les membres de la commission scolaire et Madame Jeanne Letsch, inspectrice de notre enseignement fondamental, pour leur engagement et leur collaboration dans la mise en pratique de la législation sur la nouvelle «école fondamentale» les dernières années en espérant que cette collaboration soit maintenue pour l'avenir. Nous sommes très contents de pouvoir accueillir Monsieur Marc Bodson, comme nouveau inspecteur de notre arrondissement à partir de l'année scolaire 2015/2016. Un grand Merci au Comité de cogestion, avec leur président Monsieur Guy Theis, pour leur soutien et leur formidable travail ainsi qu'à notre service scolaire avec Monsieur Steve Reuter comme responsable.

Il s'avère indispensable de maintenir la bonne coopération entre les parents, le corps enseignant, les responsables des maisons relais et l'administration communale dans le futur. Seulement ce partenariat, qui me semble essentiel, pourra garantir le bon fonctionnement de l'enseignement fondamental et contribuera à augmenter les chances de réussite scolaire de nos enfants.

Mais non seulement de bonnes et modernes infrastructures nous tiennent à coeur, mais aussi l'engagement de nos enseignantes et enseignants. Et cet engagement est visible à travers tous les projets (« SLD », «Zesumme si mar staark», «bourse à livres», «fêtes multiculturelles», «gesond iessen, méi bewegen» pour en nommer seulement quelques-uns) auxquels notre corps enseignant participe.

Je tiens à souhaiter aux élèves et à leurs parents, à l'ensemble du corps enseignant ainsi qu'à tous les intervenants une année scolaire 2015/2016 pleine de succès et de satisfaction.

Myriam Cecchetti
échevine - ayant sous ses attributions l'éducation
présidente de la commission scolaire



Georges Engel, bourgmestre
Myriam Cecchetti, échevine – ayant sous ses attributions l'éducation
Simone Asselborn-Bintz, échevine
Marco Goelhausen, échevin

BONNE RENTREE A TOUS !

L'ORGANISATION À L'ÉCOLE

| | |
|--|-------|
| Éditorial | 3 |
| Index | 4 |
| Ressorts scolaires | 6 |
| Les heures de classe | 7 |
| Vacances et congés scolaires 2015/2016 | 8 |
| L'obligation scolaire | 9 |
| Les classes et titulaires | 10-12 |
| Equipe multiprofessionnelle et mobile | 13-17 |
| Projet «Zesumme si mer staark» | 18-20 |
| Les plans de réussite scolaire | 21 |
| Le Centre Thérapeutique | 22-23 |
| Charte | 24-25 |
| Pour l'école, achetez malin | 26-27 |
| Obligations scolaires | 28 |
| Admission à l'école | 29 |

LES ACTEURS DE L'ÉCOLE

| | |
|------------------------------|-------|
| Les enfants | 32 |
| Les enseignants | 33-36 |
| La commission scolaire | 37 |
| Le comité de cogestion | 38-39 |
| Le conseil des parents | 40 |
| Le service scolaire communal | 42 |

AUTOUR DE L'ÉCOLE

| | |
|---|-------|
| L'équipe multiprofessionnelle de l'Éducation différenciée | 44 |
| Plan d'Encadrement Périscolaire - PEP | 45 |
| La médecine scolaire | 46 |
| Le service "RASE" | 47 |
| Eltereschoul Janusz Korczak | 48-49 |
| Dysphasie | 50-51 |
| Besondere Geschwister a.s.b.l. | 52 |
| Service "Krank Kanner Doheem" | 53-55 |
| Service-Médico-Socio-Scolaire /LASEP | 56 |
| Das Theaterstück LOUISA | 57-58 |
| Schoul - Projets | 59-66 |
| Gesond iessen | 67-70 |

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

| | |
|-------------------------------------|-------|
| La Maison Relais | 72 |
| Les équipes éducatives | 77-81 |
| AMARE | 82 |
| Label Crèche de la commune de Sanem | 83 |

LE CHEMIN VERS L'ÉCOLE

| | |
|---|-------|
| Transport scolaire / Transport individuel | 86 |
| Sans voiture à l'école | 87 |
| La sécurité des enfants d'abord | 88-95 |



L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

RESSORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

1. ÉCOLE BELVAUX-POSTE :

École pour garçons et filles de Belvaux, habitant les rues suivantes :

rue des alliés, rue Belair, rue du bois, rue GD Charlotte, rue du chemin de fer, rue du coin,, rue Dicks Lentz, quartier de l'église, rue d'Esch (No pairs: début - No 106; No impairs: début - 107), rue de la fontaine, rue de France, rue de la gare (début - No 28), rue de Hussigny, rue des jardins, rue Marie Curie, rue de la poste, rue des prés, rue de Soleuvre (No pairs: début - No 60; No impairs: début - 45), rue Marguerite Thomas-Clement, rue du stade, rue de l'usine , rue Waassertrap, rue Josephine Welu-Scherer et rue Wenschel

2. ÉCOLE CHEMIN ROUGE :

École pour garçons et filles de Belvaux, habitant les rues suivantes :

rue Salvadore Allende, rue Jean l'Aveugle, rue Jacques Battin, rue Henri Bessemer, rue Nicolas Biever, rue du Brill, rue des Champs, rue de Chauffailles, rue Albert Einstein, rue de l'électricité, rue d'Esch (No pairs: 108 - fin; No impairs: 109- fin), rue Charly Gaul, rue d'Oradour-sur-Grane, rue Henri Grey, rue Pit Kremer, rue Robert Krieps, rue Pierre Krier, rue Emile Metz, rue Aloyse Meyer, rue Marie-Paule Molitor-Peffer, rue Neuve, rue de Roanne, rue Michel Rodange (No pairs: début - 36; No impairs: début- 77), Chemin Rouge, rue Sigefroi, rue de Soleuvre (No pairs: 90 - fin; No impairs: 61 - fin), rue Edouard Thill, rue Sidney Thomas, rue Henri Tudor ainsi que les rues du quartier Square-Mile.

École pour garçons et filles de Soleuvre, habitant les rues suivantes :

rue d'Ehlerange, rue Metzlerlach (No pairs: 230 - fin; No impairs: 221- fin), rue Marcel Reuland, rue Michel Rodange (No pairs: 38 - 76) et Chemin Rouge.

3. ÉCOLE SOLEUVRE 2000 :

École pour garçons et filles de Soleuvre, habitant les rues suivantes :

rue Basse, rue Belle-Vue, rue de Belvaux, rue du bois, rue des champs, rue du château, rue Winston Churchill, rue de la croix, rue Denneboesch, rue de Differdange (No pairs: début - No 50; No impairs: début - 57), rue de l'église, rue d'Esch, rue de la fontaine, rue de la gare (281 - fin), rue Charles de Gaulle, rue Pierre Frieden, rue Prince Jean, rue JF Kennedy, rue Jos Frisoni, rue du Knapp, rue de Lidice, rue de Limpach, rue Loetschef, rue Metzlerlach (No pairs: début - 228; No impairs: début- 219), rue Michel Rodange (No pairs: 78 - fin; No impairs: 79 - fin) rue du Nord, rue des prés, rue du puits, rue FD Roosevelt, rue des rosiers, rue de Sanem et rue Robert Schuman

4. ÉCOLE SCHEUERHOF :

École pour garçons et filles de Belvaux, habitant les rues suivantes:

rue de la gare (40-fin), rue d'Obercorn, rue Galgebierg, rue du Chemin de Fer

École pour garçons et filles de Soleuvre, habitant les rues suivantes :

An der Gewaennchen, op der Bach, rue des acacias, rue Jean Anen, rue des aubépines, rue des chênes, rue de Differdange (No pairs: 66 - fin; No impairs: 69 - fin), rue des érables, rue de la gare (début - 251), rue Emile Mayrisch, rue d'Obercorn, rue du parc, rue Pierre Dupong, rue Léon Kauffman, rue Pierre Neiertz, rue Scheuerhof, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Dr. Welter, place Edmon Zinnen

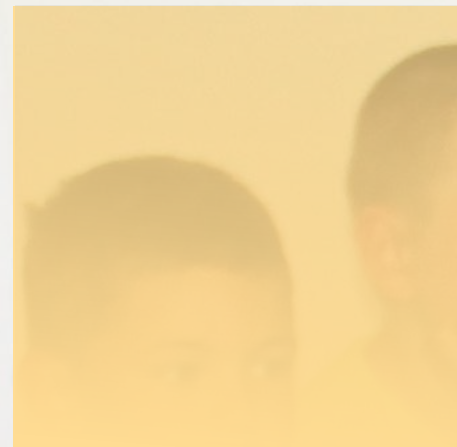
5. ÉCOLE SANEM :

École pour garçons et filles de toute la localité de Sanem

6. ÉCOLE EHLERANGE:

École pour garçons et filles de toute la localité d'Ehlerange ainsi que pour les enfants habitant la rue Aessen à Soleuvre

Toutefois, l'administration communale de Sanem se réserve le droit de procéder à des adaptations des limites des ressorts scolaires en cas de besoin.



LES HEURES DE CLASSE

LES HEURES DE CLASSE DU CYCLE 1 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (ÉDUCATION PRÉCOCE ET PRÉSCOLAIRE)

Les classes de l'éducation précoce et préscolaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

| Leçon | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|
| matin | 8.00-11.45 | 8.00-11.45 | 8.00-11.45 | 8.00-11.45 | 8.00-11.45 |
| après-midi | 14.00-15.50 | | 14.00-15.50 | | 14.00-15.50 |

Les récréations ont lieu de 9.50 heures à 10.05 heures.

LES HEURES DE CLASSE DES CYCLES 2 À 4 DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

| Leçon | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 ^{er} du matin | 8.00-8.55 | 8.00-8.50 | 8.00-8.55 | 8.00-8.50 | 8.00-8.55 |
| 2 ^e du matin | 8.55-9.50 | 8.50-9.40 | 8.55-9.50 | 8.50-9.40 | 8.55-9.50 |
| 3 ^e du matin | 10.05-11.00 | 9.40-10.30 | 10.05-11.00 | 9.40-10.30 | 10.05-11.00 |
| 4 ^e du matin | 11.00-11.55 | 10.45-11.35 | 11.00-11.55 | 10.45-11.35 | 11.00-11.55 |
| 5 ^e du matin | | 11.35-12.25 | | 11.35-12.25 | |
| 1 ^{er} de l'après-midi | 14.00-14.55 | | 14.00-14.55 | | 14.00-14.55 |
| 2 ^e de l'après-midi | 14.55-15.50 | | 14.55-15.50 | | 14.55-15.50 |

Les récréations ont lieu :

- le lundi, le mercredi, le vendredi de 9.50 heures à 10.05 heures.
- le mardi et le jeudi de 10.30 heures à 10.45 heures.

ADMISSIBILITÉ DES ENFANTS

Sont admissibles aux classes préscolaires :

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2015 (cycle 1.1)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2015 (cycle 1.2)

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2015/2016

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES:

| | Début | Fin |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Année scolaire 2015/2016 | Mardi, 15 septembre 2015 | Vendredi, 15 juillet 2016 |
| Toussaint | Samedi, 31 octobre 2015 | Dimanche, 8 novembre 2015 |
| Noël | Samedi, 19 décembre 2015 | Dimanche, 3 janvier 2016 |
| Carnaval | Samedi, 6 février 2016 | Dimanche, 14 février 2016 |
| Pâques | Samedi, 26 mars 2016 | Dimanche, 10 avril 2016 |
| Pentecôte | Samedi, 14 mai 2016 | Dimanche, 22 mai 2016 |
| Vacances d'été | Samedi, 16 juillet 2016 | Mercredi, 14 septembre 2016 |

Remarques:

Le Mardi, 15 septembre 2015, jour de la reprise des classes, est une demi-journée de classe entière. Les enfants sont à congédier à la fin des cours du matin.

Nous rappelons également qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.

JOURS DE CONGÉ ISOLÉS

| | | |
|---------------------|------------------------------------|--|
| 1 ^{er} mai | dimanche, 1 ^{er} mai 2016 | |
| Ascension | jeudi, 5 mai 2016 | |
| Fête nationale | jeudi, 23 juin 2016 | |

Enfin, les classes des quatre cycles de l'enseignement fondamental ne chômeront plus pendant le jour du pèlerinage à Notre-Dame de Luxembourg.

Dans le respect de la neutralité de l'École publique, le jour de pèlerinage en question sera considéré dorénavant au même titre que d'autres fêtes religieuses et les enseignants sont invités à accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves, sans que pour autant les élèves soient libérés collectivement des cours.

L'OBLIGATION SCOLAIRE

DURÉE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

A la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au premier cycle de l'enseignement fondamental peut être différée d'une année si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

DISPENSE DE LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:

par l'instituteur pour une durée ne dépassant pas une journée;

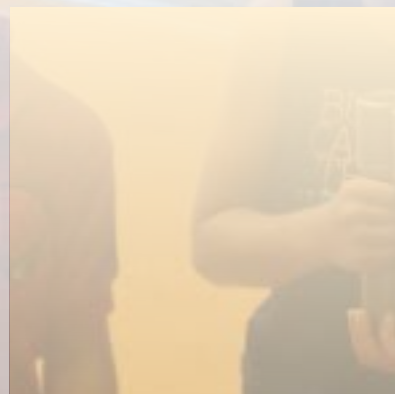
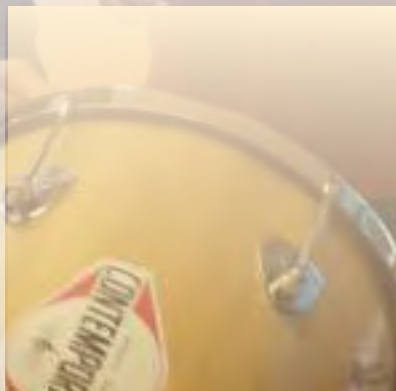
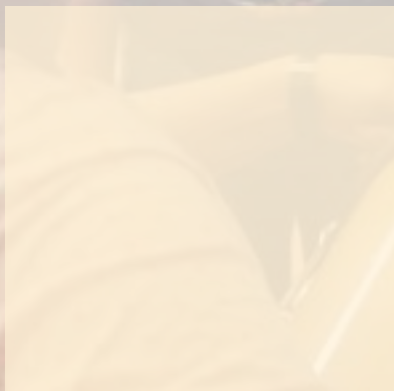
par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée;

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

PÉNALITÉS

Selon l'article 14 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires. En cas d'infraction à cette disposition le collège des bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le collège échevinal en informe le ministère public. Les infractions à l'article 14 de la prédite loi sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Suivant la circulaire du 21 avril 1994, Art. 2.5.2., les autorités scolaires refuseront toute demande des parents d'élèves qui ont l'intention de partir en vacances pendant le temps de classe, sauf les cas d'extrême urgence ou nécessité, laissés à l'appréciation des autorités scolaires.



LES CLASSES ET TITULAIRES

ÉCOLE BELVAUX-POSTE

| CLASSE | |
|-----------------|---------------------------------|
| cycle 1.0 | LINSTER Carine ATZEI Daniela |
| cycle 1.1 + 1.2 | ATZEI Federica |
| cycle 1.1 + 1.2 | FREILINGER Corinne |
| cycle 1.1 + 1.2 | PESCH Christiane |
| cycle 1.1 + 1.2 | SCHMIT Nicole |
| cycle 2.1 | BLASEN Carine |
| cycle 2.1 | NEY Cyrille |
| cycle 2.2 | FREILINGER Max |
| cycle 2.2 | HAHN Patricia |
| cycle 3.1 | BATTING Joëlle |
| cycle 3.1 | SONNETTI Rémy |
| cycle 3.2 | LISPI Roberto |
| cycle 3.2 | RAACH Pascal |
| cycle 4.1 | ANDRÉ Thierry |
| cycle 4.1 | WINTERSDORF Joël |
| cycle 4.2 | MALANÉ Ben |
| cycle 4.2 | WEIS Georges |

| | |
|---------------------|----------------------|
| SLD / cours d'appui | |
| C2-4 | SCHAEFFER Jacqueline |

| SURNUMÉRAIRES | |
|---------------|--------------------|
| team C1 | MUNO Kim |
| team C2-4 | DEMUTH Anne |
| team C2-4 | KLENSCH Nadine |
| team C2-4 | KRAEMER Christelle |
| team C2-4 | MULLER Dominique |
| team C2-4 | TRIERWEILER Gilles |

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| éd. physique | assuré par les enseignants «team» |
| ed. morale et soc. | assuré par les enseignants «team» |
| instr. religieuse | BROSIUS Yves |

ÉCOLE CHEMIN ROUGE

| CLASSE | |
|-----------------|--------------------------------|
| cycle 1.0 | SASSEL Martine JUCHEM Diane |
| cycle 1.0 | SCHONG Mandy VIDOTTO Julie |
| cycle 1.1 + 1.2 | BIJAOUI Morgane |
| cycle 1.1 + 1.2 | JUNGEN Danielle |
| cycle 1.1 + 1.2 | MATHIAS Nancy |
| cycle 1.1 + 1.2 | STELAND Sonja |
| cycle 1.1 + 1.2 | THILTGES Judith |
| cycle 2.1 | CARRARA Manon |
| cycle 2.1 | COLLING Jeanne |
| cycle 2.1 | SCHWARMES Jennifer |
| cycle 2.2 | KLEIN Nadine |
| cycle 2.2 | SPIGARELLI Laura |
| cycle 2.2 | TRIERWEILER Patrice |
| cycle 3.1 | KLEIN Cindy |
| cycle 3.1 | MATHIAS Sandra |
| cycle 3.1 | THEIS Christiane |
| cycle 3.2 | FERRANTE Carlo |
| cycle 3.2 | HARY Marco |
| cycle 4.1 | BARTHOLMÉ Tessy |
| cycle 4.1 | BIREN Carole |
| cycle 4.2 | GARDULA Lynn |
| cycle 4.2 | NOTHUM Vincent |

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| SLD / cours d'appui | LEVI Cynthia |
| C2-4 | MERTENS Carole BRITZ Stéphanie |

| SURNUMÉRAIRES | |
|---------------|------------------------------------|
| team C1 | KIRSCH Françoise + ZUANG Carole |
| team C2-4 | ECKER Danielle |
| team C2-4 | EYSCHEN Lynn |
| team C2-4 | FECCHI Mélissa |
| team C2-4 | STORS Nadja |
| team C2-4 | WALTHER Georges |
| team C2-4 | WEIS Stéphanie |

| | |
|--------------------|---------------------------------------|
| éd. physique | JEITZ Eric |
| éd. morale et soc. | assurée par les enseignants «team» |
| instr. religieuse | SCHILTZ Suzette / MEYERS Lidia |

LES CLASSES ET TITULAIRES

ÉCOLE SCHEUERHOF

| CLASSE | |
|-----------------|-----------------------|
| cycle 1.0 | RICHARD Sandy |
| | MAJERUS Martine |
| | RUSCITTI Amanda |
| cycle 1.1 + 1.2 | GREIVELDINGER Martine |
| cycle 1.1 + 1.2 | KLEIN Danielle |
| cycle 1.1 + 1.2 | MERSCH Karin |
| cycle 2.1 | GIACOMINI Caroline |
| cycle 2.1 | SCHMIT Danielle |
| cycle 2.2 | LOPEDOTE Kim |
| cycle 2.2 | NEY Patrick |
| cycle 3.1 | THEIS Guy |
| cycle 3.2 | CONZEMIUS Marc |
| cycle 3.2 | CZERWONKA Richard |
| cycle 4.1 | MICHELS Stephanie |
| cycle 4.1 | SCHLECK Laurent |
| cycle 4.2 | ROSA Claudia |

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| SLD / cours d'appui C2-4 | EWERLING Nadine |
|-----------------------------|-----------------|

| SURNUMÉRAIRES | |
|---------------|--------------------|
| team C1 | LOUTSCH Tanja |
| team C2-4 | GUILLAUME Kirsten |
| team C2-4 | REICHLING Laurence |
| team C2-4 | FABER Martine |

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| éd. physique | WEIBEL Monique |
| ed. morale et soc. | assuré par les enseignants «team» |
| instr. religieuse | IANNIZZI Katrin |

PISCINE SCOLAIRE «AQUAKUSS»

| | |
|----------|-------------------------------------|
| natation | FIORIFERI Nicole (maître-nageur) |
| natation | MORANG Joël (maître-nageur) |
| natation | KLEES Claudine |
| natation | LORANG Steve |

ÉCOLE SANEM

| CLASSE | |
|-----------------|--------------------|
| cycle 1.0 | ATZEI Alessandra |
| | BUSO Jeannette |
| cycle 1.1 + 1.2 | HALSDORF Sandy |
| cycle 1.1 + 1.2 | KOSTER Kim |
| cycle 1.1 + 1.2 | PICCO Veronica |
| cycle 2.1 | WEILER Martine |
| cycle 2.2 | HIPPERT Surya |
| cycle 2.2 | MULLER Anik |
| cycle 3.1 | LOPES Isabelle |
| cycle 3.1 | TERMONT Marianne |
| cycle 3.2 | KRIEPS Anouk |
| cycle 4.1 | DELLI ZOTTI Marthe |
| cycle 4.2 | RINGS Isabelle |
| cycle 4.2 | ZAHLES Marianne |

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| SLD / cours d'appui C2-4 | GENGLER Michèle |
|-----------------------------|-----------------|

| SURNUMÉRAIRES | |
|---------------|----------------------|
| team C1 | BOFFERDING Jessica |
| team C2-4 | HINTERSCHIED Ginette |
| team C2-4 | PAGLIARINI Laura |
| team C2-4 | SCHROEDER Delila |

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| éd. physique | assuré par les enseignants «team» |
| ed. morale et soc. | assuré par les enseignants «team» |
| instr. religieuse | SCHUMMER Monique |

LES CLASSES ET TITULAIRES

ÉCOLE SOLEVRE 2000

| CLASSE | |
|----------------------------|------------------|
| cycle 2.1 | KOHN Laura |
| cycle 2.1 | MARSON Christine |
| cycle 2.2 | LAHURE Béa |
| cycle 2.2 | THEIS Marc |
| cycle 3.1 | MARQUART Anouk |
| cycle 3.1 | MAZZI Laurence |
| cycle 3.2 | CONTER Nadine |
| cycle 3.2 | CASTAGNA Luc |
| cycle 4.1 | JUNG Marc |
| cycle 4.1 | THEISEN Pascal |
| cycle 4.2 | SZABO Liane |
| cycle 4.2 | WESTER Ronny |
| SLD /cours d'appui C2-4 | HUBERTY Ludovic |

| SURNUMÉRAIRES | |
|--------------------|--|
| team C2-4 | BILTGEN Laurent / GUIRSCH Bonny |
| team C2-4 | KRAEMER Christelle |
| team C2-4 | WALISCH Françoise |
| éd. physique | THILL Johanna |
| ed. morale et soc. | assuré par les enseignants «team» |
| instr. religieuse | LEYSEN Marie-Léonie / NICOLOSI Marcello |

ÉCOLE SOLEVRE CENTRE

| CLASSE | |
|-----------------|-------------------------------------|
| cycle 1.0 | GOERGEN Claudine |
| | ARANI Diane |
| cycle 1.1 + 1.2 | DIVIS Lenka |
| cycle 1.1 + 1.2 | BEAUME Martine + RAGLEWSKI Tania |
| cycle 1.1 + 1.2 | GENGLER Pascale |
| SURNUMÉRAIRES | |
| team C1 | MUNHOVEN Monique + ZUANG Carole |

ÉCOLE EHLERANGE

| CLASSE | |
|------------------|-------------------|
| cycle 1.1 + 1.2 | DECHMANN Indra |
| cycle 1.1 + 1.2 | WAGENER Cynthia |
| cycle 2.1 + 2.2 | LUZI Christine |
| cycle 3.1 + 3.2 | CIACCHI David |
| cycle 3.1 + 3.2 | MARINANGELI David |
| cycle 4.1. + 4.2 | TONNAR Dan |
| cycle 4.1. + 4.2 | WALISCH Peggy |

| SURNUMÉRAIRES | |
|---------------|--------------------------------------|
| team C1 | BOFFERDING Jessica |
| team C2-4 | KIRPS Jos |
| team C2-4 | KRAEMER Christelle |
| team C2-4 | KAUFFMANN Tessa / BILTGEN Laurent |

| | |
|--------------------|--------------------------------------|
| éd. physique | assuré par les enseignants «team» |
| ed. morale et soc. | assuré par les enseignants «team» |
| instr. religieuse | SCHUMMER Monique + KREIS Caroline |

PROJET PÉDAGOGIQUE

| | |
|------------|------------------------------------|
| équipe SLD | POIGNARD Nadine (coordinatrice) |
| | SIEBENALER Carmen (secrétaire CIS) |
| | ANEN Kim (éducatrice) |
| | BRITZ Stéphanie (éducatrice) |
| | EWEN Carole (éducatrice) |
| | LAMBORELLE Carole (éducatrice) |
| | STEFFES Eliane (éducatrice) |
| | WEILAND Nancy (éducatrice) |
| | RIGO Gilles |
| | TIRONI Olga |

| | |
|----------------|------------------|
| accueil mobile | WILHELM Patricia |
| | SALUCCI Déborah |

| | |
|--|----------------|
| SLD / cours d'appui de la langue luxembourgeoise au C1 | BETZ Nathalie |
| | DEMUTH Sylvia |
| | THOMMES Joëlle |

CENTRE THÉRAPEUTIQUE DE LA FONDATION KANNERSCHLASS

| | |
|--|------------------|
| | HILGER Elisabeth |
| | TEMPELS Pascale |
| | THURPEL Ronny |

ÉQUIPE MULTIPROFESSIONNELLE ET MOBILE

CONCEPT PÉDAGOGIQUE

Specific Learning Differences

LE CONCEPT PÉDAGOGIQUE SLD

Pour pouvoir faire face aux défis actuels de l'école et oeuvrer pour le bien-être de tous les élèves, les responsables de la Commune de Sanem ont opté pour une pédagogie inclusive garantissant la pleine participation de tous les élèves à l'enseignement quels que soient leurs différences, leurs points forts respectivement leurs difficultés. Dans ce but, il y a quelques années, un projet pédagogique a été lancé par les écoles de Sanem qui s'est développé et définitivement institutionnalisé en tant que concept pédagogique SLD.

Le concept SLD est valorisé par une équipe mobile composée par des membres multiprofessionnels: enseignants, éducateurs gradués, éducateurs, thérapeute équestre et pédagogues diplômés, qui ont suivi des formations spécifiques dans divers domaines. Cette équipe est destinée à encadrer les élèves à besoins spécifiques en coopération avec les enseignants des cycles respectifs et en collaboration avec tous les services socio-éducatifs de la Commune de Sanem.

ORIGINALITE

L'originalité de l'équipe réside dans la mobilité et surtout dans le caractère multiprofessionnel qui réunit des compétences multiples et complémentaires: la collaboration entre les membres de l'équipe d'un côté et avec les enseignants et les parents d'un autre côté, la complémentarité des tâches, le soutien mutuel et surtout un échange régulier d'idées et des réunions concertantes avec tous les membres de l'équipe, l'inspecteur et le coordinateur du projet...voilà les garants d'un encadrement optimal pour les enfants visés par le projet.

OBJECTIF PRINCIPAL

Encadrer l'élève sur tous les niveaux de son développement cognitif, affectif, social et moteur

■ Encadrer l'élève dans son développement cognitif

- Appui mobile
- Intégration maximale dans la classe d'attache

■ Observation pédagogique dans l'environnement socio-scolaire

- Diagnostique de soutien
- Consultation et médiation
- Apprendre à se retrouver dans la vie quotidienne



De gauche à droite:

1^{ère} rangée:

Nadine POIGNARD, Ludovic HUBERTY, Cynthia LEVI

2^{ème} rangée:

Christiane METZ, Carole MERTENS, Carole SCHWIRTZ, Sylvia DEMUTH, Nancy WEILAND, Deborah SATIRI, Patricia WILHELM, Eliane STEFFES, Stéphanie BRITZ, Nathalie BETZ, Carmen SIEBENALER, Martine FABER, Nadine EWERLING

■ Collaboration avec tous les responsables impliqués (enseignants, parents, services socio-éducatifs)

- Travail en équipe multidisciplinaire
 - Différencier les apprentissages et les évaluations (plan de prise en charge) en respectant le niveau de compétences actuel de l'élève
 - Consultation, Médiation, Guidance pour les parents, enseignants et élèves
- Encadrement pédagogique

■ pour des élèves présentant des lacunes scolaires, nécessitant temporairement un appui pour se trouver épaulés et pour (re)trouver ainsi les moyens de suivre au maximum le programme offert dans leur classe d'attache ;

■ pour des élèves présentant d'importants retards cognitifs resp. de développement qui nécessitent un appui intensif défini par un plan de prise en charge individualisé ;

■ pour des élèves éprouvant des difficultés à lire, écrire, calculer, s'exprimer (dyslexie, dyscalculie, dysphasie, dysorthographe) qui nécessitent une approche pédagogique différenciée et un entraînement fonctionnel par un personnel à formation spécifique ;

■ pour des élèves primo-arrivants qui méritent un accueil convenable ainsi qu'un apprentissage d'une langue véhiculaire ;

■ pour des élèves qui ne maîtrisent pas de manière suffisante la langue luxembourgeoise resp. dont les compétences de langue ne sont pas suffisamment développées ;

■ pour des élèves ayant des déficits au niveau de la perception respective de l'attention et/ou présentant des troubles de comportement nécessitant un plan de prise en charge individualisé,

■ pour des élèves nécessitant un entraînement fonctionnel,

■ pour des élèves en difficultés nécessitant un suivi psychopédagogique,

■ pour des élèves surdoués,

■ pour les élèves du cycle 1 des cours de langue luxembourgeoise.

Les enfants qui nécessitent un accompagnement SLD, sont considérés individuellement, les prises en charges sont établies et organisées sur mesure sans mettre de nom sur une déficience éventuelle.

OFFRE DE SERVICE

■ **Appui intégré :**

Intervention au sein du cycle ; aide et soutien prononcés pour enfants présentant des retards de développement (surtout au cycle 2 pour favoriser l'alphabétisation).

■ **Gymnastique correctionnelle :**

Exercices moteurs et psychomoteurs offerts au sein du cycle 1 et 2 pour enfants présentant des retards de développement moteur (motricité globale respectivement fine) et psychomoteur.

■ **T.O.C - Time Out Center :**

Ecoute active offrant un suivi aux enfants montrant des problèmes sociaux et émotionnels suite à un événement troublant soit au niveau familial (divorce, relation, décès, violence, négligences...) soit au niveau scolaire.



■ Zoothérapie :

Thérapie offerte au sein de l'horaire scolaire régulier à des enfants présentant soit des troubles de comportement soit de grosses déficiences de perception manquant de confiance en soi et d'équilibre émotionnel et corporel.

■ Babelclub :

Cours de langue luxembourgeois offerte au niveau du cycle 1 à des enfants qui soit ne maîtrisent pas encore la langue luxembourgeoise soit présentent des retards de développement de la langue.

■ Primo-arrivant :

Accueil des enfants venus récemment au pays; encadrement et offre de cours de langue intensifs d'une langue véhiculaire d'enseignement fondamental au sein du cycle.

■ Observation pédagogique et diagnostic de soutien :

Observation de l'environnement socio-éducatif de l'enfant afin de donner un aperçu sur ses compétences actuelles (développement social, développement des perceptions, langue).

Diagnostic qui vise à relever les points forts et les besoins prioritaires soit pour prévenir des difficultés d'apprentissages soit pour pouvoir intervenir en cas de difficultés (langue, mathématiques, orthographe, lecture,...)

■ Entraînement fonctionnel :

Exercices spécifiques offerts au sein du cycle aux enfants présentant des problèmes au niveau du développement des perceptions (auditive, visuelle, spatiale et/ou temporelle).

■ Différenciation des apprentissages :

Intervention au sein du cycle afin d'adapter les offres d'apprentissages aux compétences des enfants à besoins spécifiques concernant les niveaux : compétences de langue, mathématiques, lecture et orthographe.

■ Consultations pour parents :

Renseigner les parents sur les points forts et les besoins prioritaires de leurs enfants ; donner des tuyaux éducatifs, proposer éventuellement des aides d'un spécialiste externe.

■ Médiation :

Médiation en cas de conflit soit entre professionnels et parents, entre professionnels et enfants, entre parents et enfants.

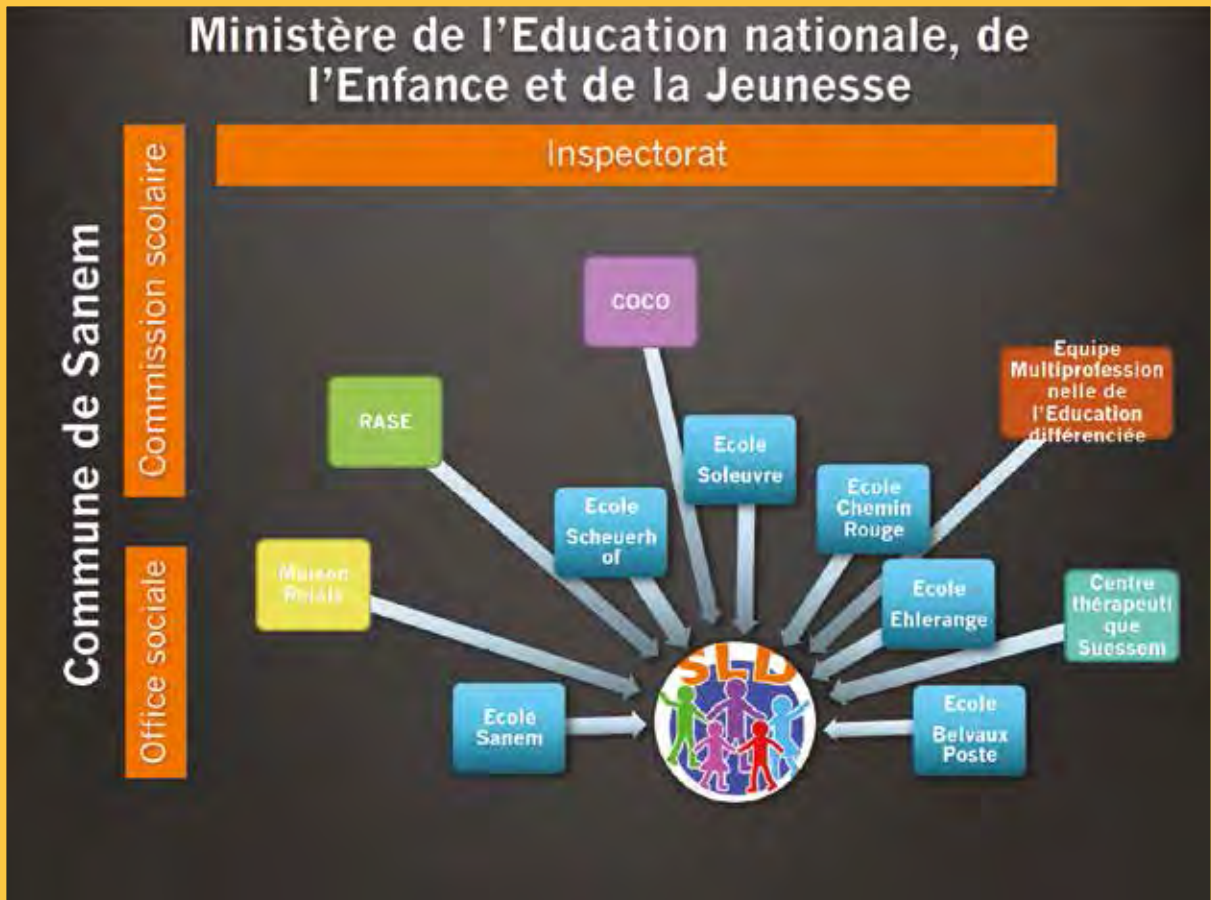
■ Documentations des progrès :

Etablir des plans de prise en charge individualisés pour les élèves nécessitant un soutien basé sur leur niveau de compétence actuel.

■ Entraînement intensif :

Exercices spécifiques pour faire avancer les enfants surdoués.





L'ÉQUIPE SE PRÉSENTE

COORDINATION ET RESPONSABLES DU CONCEPT PÉDAGOGIQUE SLD

| | | |
|-------------------|-------------------------------|---|
| Poignard Nadine | Ecoles de la Commune de Sanem | éducatrice graduée médiatrice |
| Siebenaler Carmen | Ecoles de la Commune de Sanem | institutrice / secrétaire CIS médiatrice |

RESPONSABLES DE L'ENCADREMENT SLD DES ÉLÈVES

| | | |
|------------------------|----------------------|------------------------------|
| SCHAEFER Jaqueline | BELVAUX-POSTE | institutrice |
| BRITZ Stéphanie | CHEMIN ROUGE | éducatrice graduée |
| MERTENS Carole | CHEMIN ROUGE | éducatrice graduée |
| LEVI Cynthia | CHEMIN ROUGE | institutrice |
| GENGLER Michèle | SANEM | institutrice |
| EWEN-SCHWIRTZ Carole | SANEM | éducatrice/ zoothérapeute |
| ANEN Kim | SCHEUERHOF | éducatrice graduée |
| EWERLING Nadine | SCHEUERHOF | institutrice |
| STEFFES Eliane | 2000 | éducatrice graduée |
| HUBERTY Ludovic | 2000 | instituteur |
| HILGER Elisabeth | Centre Thérapeutique | institutrice |
| THURPEL Ronny | Centre Thérapeutique | instituteur |
| TEMPELS Pascale | Centre Thérapeutique | chargée de cours |
| BETZ Nathalie | divers bâtiments | institutrice / zoothérapeute |
| DEMUTH Sylvia | divers bâtiments | institutrice |
| RIGO Gilles | divers bâtiments | instituteur |
| THOMMES Joëlle | divers bâtiments | chargée de cours |
| SALUCCI-SATIRI Deborah | divers bâtiments | éducatrice |
| TIRONI Olga | divers bâtiments | chargée de cours |
| WEILAND Nancy | divers bâtiments | éducatrice graduée |
| WILHELM Patricia | divers bâtiments | éducatrice graduée |

PERSONNES DE CONTACT :

lundi-vendredi
+ 352 621 30 89 30
POIGNARD Nadine

+ 352 621 21 22 69
SIEBENALER Carmen

Ecole Scheierhaff / Bureau SLD
25, rue Scheierhaff
L-4492 Soleuvre

nadine.poignard@education.lu
carmen.siebenaler@education.lu

DAS GRUNDSCHULPROJEKT: « ZESUMME SI MIR STAARK ! »

STAARK ! »

Seit 2006 organisieren der Schöffenrat und das Amt für Chancengleichheit der Gemeinde Sanem in Kooperation mit dem Comité de Cogestion des Enseignants das Grundschulprojekt

„ZESUMME SI MIR STAARK“.

Im Schuljahr 2014/2015 führten wir das Projekt in seiner 6. Auflage weiter.

Seit längerer Zeit steht das Projekt unter der Schirmherrschaft des Bildungsministeriums, des Gesundheitsministeriums und des Chancengleichheitsministeriums. An dieser Stelle möchten wir diesen Ministerien ganz herzlich für ihre Unterstützung danken.

Wir danken allen Beteiligten, insbesondere den Lehrer/innen, dem Comité de Cogestion, der Schulinspektorin und den Referent/innen für ihr Engagement seit Beginn des Projektes. Die positive Resonanz in Zahlen: 100 Workshops fanden im Schuljahr 2011/ 2012 statt und über 40 Klassen nahmen teil. Dies als ein Beispiel für die rege Beteiligung.

Die 6. Auflage des Projektes im vergangenen Schuljahr 2014/2015 bestand aus fünf Arten von Workshops für Schüler/innen mit den Themen: „Kommunikation & Gewaltprävention“, „Check your softskills – Gefühle von Jungen und Mädchen“,

„Musik macht stark“, „Wer räumt denn das auf?“ sowie „Körperarbeit“. Insgesamt fanden 11 Workshops statt. Besonders erfreulich diesmal, dass sich aus nahezu allen Schulgebäuden Klassen anmeldeten.

Die Schüler haben wunderbar mitgearbeitet. In der Folge eine Beschreibung der Schüler-Workshops, die bisher das Projekt prägten. Sie beabsichtigen, Gesundheit auf ganzheitliche Weise zu fördern sowie praxis- und erlebnisorientierte Methoden anzuwenden. Oberstes Ziel ist die Prävention.

DER SCHÜLER-WORKSHOP:

„KOMMUNIKATION & GEWALTPRÄVENTION“

mit der Pädagogin Irene Stangl kann ab der 3. Grundschulklasse gebucht werden und dauert einen Morgen. Inhalt und Lernziele sind u.a.:

■ **Selbstbehauptung (Wer bin ich und wie kann ich mich selbst durchsetzen und behaupten?)**

■ **Kommunikation (Wie kann ich mich ausdrücken und meine Meinung sagen ohne andere zu verletzen?)**

■ **Sensibilisierung der Geschlechterrollen (Warum es gut und wichtig ist, das eigene und das andere Geschlecht zu verstehen.)**

■ **die Ich – und Sozialkompetenz von Schülerinnen und Schülern zu stärken und ihnen vermitteln, dass „stark sein und sich selbst behaupten“ und „fair miteinander umgehen“ kein Widerspruch sein muss**

■ **dass jeder einzelne seine Stärken und Schwächen besitzt und dass gerade diese Vielfalt der Eigenschaften und Fähigkeiten wichtig für eine Klassengemeinschaft sind**



DER SCHÜLER-WORKSHOP „KÖRPERARBEIT“

ist ein zweiteiliger, d.h. zwei Morgen umfassender Workshop für den Cycle 1/Précoce bis 4 unter der Leitung der Erzieherin und Tanzpädagogin Carole Moris sowie der Pädagogin Ruth Marchewka.

■ Ziel ist, eine individuelle Bewegung in Beziehung zu sich selbst und zur Gruppe zu finden und kreativ damit umzugehen, damit sich der Mensch als eine Persönlichkeit entwickeln kann. Die Körperlichkeit der Bewegung ohne Wettstreit bringt den Kindern ihren Körper näher und gibt ihnen durch die schöpferische Arbeit mehr Selbstvertrauen und Selbstwertgefühl. Ziel ist auch Bewegungsmuster aus anderen Kulturen sowie nützliche Atem- und Entspannungsübungen

kennenzulernen, um den eigenen Körper schätzen und die seelische und körperliche Gesundheit fördern zu lernen.

■ Wichtige inhaltliche Elemente sind beispielsweise die vier Basisübungen: Körpererfahrungen sammeln, Raum auf andere Weise nutzen, Körperkontakt entstehen lassen und rhythmische Übungen kennenlernen. Tanz ist Ausdruckssprache und gibt uns die Möglichkeit, etwas was uns bewegt, nach aussen mitzuteilen. So können die Kinder die Möglichkeit nutzen, körperlich zu vermitteln, was sie innerlich bewegt. Geschichten entstehen, und zusammen wird entschieden welche Situation choreographisch umgesetzt werden kann. Das Konzept knüpft an das natürliche Bewegungsverhalten der Kinder an. Ausgehend von den o.g. Basisübungen und

ihren Zielsetzungen werden z.B. Pausenspiele in Raum-Kraft- und Zeitübungen umgewandelt.

■ Inhalt ist darüber hinaus die spielerische Vermittlung von Grundzügen des Orientalischen Tanzes - Haltung, Beckenkreise und „Kicks“ - sowie Grundzüge des Afrikanischen Tanzes: Alltags-Tätigkeiten und Gefühle wie Freude, Dankbarkeit und Gemeinschaft ausdrücken und stärken. Wir lernen das orientalische Münz-Hüfttuch und den Schleier kennen. Wir lernen oder wiederholen das kreative Selber-Erfinden von Tanzbewegungen und einander loben für unsere Bewegungs-Vielfalt. Wir erfahren die Leichtigkeit des Schleiers und was er uns u.a. ermöglicht: spielen, sportlich drehen, verstecken und uns erweitern.

DER SCHÜLER- WORKSHOP „MUSEK MÉCHT STAARK“

ist ein Workshop mit der Musikpädagogin Jeanne Schmartz. Er besteht aus 1 Einheit à 45 Minuten. Zielgruppe ist Cycle 1/Précoce & Précolaire. Er baut auf ein integratives Konzept auf, d.h. die spielerische Förderung musikalischer Fähigkeiten und Kompetenzentwicklung durch Musik. Integrativ bedeutet einerseits die Anwendung eines präventiv therapeutischen Ansatzes mit dem Ziel zu fördern,



stimulieren, stärken und andererseits die pädagogische Zielsetzung der Kenntnisvermittlung, Entwicklung und Üben von Fähigkeiten. Schwerpunkte sind:

■ **die musikalischen Potentiale - sich spüren und musikalisch erleben. Dies geschieht über Rhythmus (Rhythmus über Körper und Bewegung spüren und erleben, mit einfachen Rhythmusinstrumenten experimentieren), über Singen (die Stimme als Instrument entdecken, Elementare Stimmbildung – Entspannung, Haltung, Atmung, Resonanz, Ausdruck, Lieder in verschiedenen Sprachen lernen, Lieder erfinden) und über Hören (zu Musik malen, sich bewegen, Phantasiereisen zu Musik, mit Musik entspannen)**

■ **Talente entdecken, experimentieren, sich daran erfreuen und wertschätzen (Instrumente kennenlernen, mit einfach zu spielenden Instrumenten improvisieren und experimentieren)**

■ **Soziale Kompetenzen, Empathie- und Beziehungsfähigkeit fördern (Identität: Wer bin ich, Wie bin ich, Integration in eine Gruppe, Kommunikation)**

SCHÜLER-WORKSHOP: « WIE RAUMT DAT!? »

Ein Workshop für den Cycle 4 mit Dipl.-Pädagoge Alexander Kries und Dipl.-Psychologin Mariya Markova. Er dauert 1 Morgen und beinhaltet:

■ **Mittels verschiedener Methoden (Interview/ Fragebogen, Übungen, Haushaltsparcours) setzen wir uns mit den Rollen von Mädchen und Jungen bei der Hausarbeit in der Familie – evtl. aber auch mit den Aufgabenteilungen an anderen Orten wie z.B. der Schule – auseinander! Sind Mädchen wirklich talentierter und auch geforderter bei den Haushaltsarbeiten? Bestätigt sich das Klischee vom Jungen, der von Haushaltsarbeiten weitgehend befreit ist bzw. eher „für das Grobe“ zuständig ist? Oder sehen die Realitäten von Mädchen und Jungen doch etwas vielseitiger aus?**

SCHÜLER-WORKSHOP: «CHECK YOUR SOFTSKILLS ! »

Dieser Workshop für den Cycle 4, welcher von Dipl.-Pädagoge Alexander Kries und Dipl.-Pädagogin Rolande Fellerich gehalten wird, dauert einen Morgen und befasst sich mit den Fragen:

■ **Sind viele Mädchen und Jungen ab einem bestimmten Alter wirklich nur noch tough, cool oder zickig? Oder zeigen sie ihre „anderen Seiten“ einfach nur nicht überall und/ oder auf andere Weise? Welche Verhaltensweisen werden Mädchen und Jungen zugeschrieben?**

■ **Im Workshop Check your softskills! werden wir uns der Beantwortung dieser Fragen mit Hilfe verschiedener Übungen annähern, der Existenz von „sozialen und kommunikativen Kompetenzen“ bei Mädchen und Jungen sicherer werden und gleichzeitig an ihrem weiteren Ausbau arbeiten!**



Weitere Informationen erhalten Sie beim Amt für Chancengleichheit/ Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes der Gemeinde Sanem,

Ruth Marchewka,
Tel. 59 30 75-648,
e-mail: ruth.marchewka@sanem.lu
und auf unserer Website,
www.sanem.lu

LES PLANS DE RÉUSSITE SCOLAIRE (PRS)

DÉFINITION 1

Le PRS entend responsabiliser tous les acteurs des écoles fondamentales. Chaque école est appelée à choisir la voie qui lui permettra d'atteindre la réussite scolaire de leurs élèves. Le PRS confère, à cette démarche qualité, un caractère dynamique et évolutif.

Les démarches de mise en œuvre du PRS visent à développer des relations de confiance et de respect entre tous les acteurs scolaires. Le PRS constitue une approche réflexive et devrait ainsi permettre une meilleure compréhension des enjeux, un rapprochement des acteurs et une plus grande cohérence des actions de l'école.

ad 1) extraits du guide d'information sur le PRS, MENFP 2009

APPROCHE DES ÉCOLES DE NOTRE COMMUNE

- Comme le premier PRS touchait à sa fin (il a été défini pour la période 2011 à 2014), des groupes de travail des 6 entités école de notre commune ont participé en novembre 2013 à un « Coachingday », organisé par l'ADQS (= Agence pour le développement de la qualité scolaire). Le but de cette journée était la préparation des nouveaux PRS (chaque école a préparé son propre PRS).

- Durant le printemps 2014, les nouveaux PRS ont été avisés par l'ADQS et l'inspectrice de ressort et présentés aux membres de la commission scolaire et du conseil communal. Les plans ont été votés le 16 juin 2014 par le conseil communal, ensemble avec l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2014-2015.

- Les objectifs des 6 nouveaux PRS seront valables jusqu'en juillet 2017. Les sous-objectifs sont par contre définis que pour l'année scolaire 2014-2015. Sur 10 objectifs, 7 sont nouveaux et 3 ont été repris du premier PRS.

• LES OBJECTIFS DES 6 PRS

Les principaux objectifs jusqu'en 2017 seront l'inclusion scolaire, la promotion de la lecture et des langues, une meilleure coopération entre les différents acteurs scolaires ainsi qu'une amélioration du climat scolaire.



LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE



LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE EST UNE INSTITUTION DE LA FONDATION KANNERSCHLASS.

Il offre une prise en charge d'enfants âgés entre 5 et 12 ans, enfants présentant des troubles de comportement social et émotionnel, des troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles d'apprentissages scolaires.

LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE PROPOSE LES STRUCTURES SUIVANTES:

« LA PASSERELLE »

Structure de jour
SOLEUVRE

« KANNERHAUS TIKKUN »

Structure de jour et de nuit
KAYL

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

Elle est assurée par une équipe pluridisciplinaire :
2 psychologues/psychothérapeutes,
1 assistante d'hygiène sociale, 5 éducateurs(-trices)
gradué(e)s et diplômé(e)s avec formations spéci-
fiques, 2 enseignants(-tes).

Elle est limitée dans la durée, allant de quelques
mois à deux ans au maximum.

Nombre d'enfants : 14

L'objectif est d'amener les enfants à prendre
conscience de leur problématique et de leur don-
ner les moyens pour mieux gérer les situations diffi-
ciles pour eux.

La collaboration des parents est une condition
d'admission de l'enfant au Centre.

La famille est toujours impliquée dans la démarche
en ayant des entretiens réguliers avec les théra-
peutes familiaux.

ACTIVITÉS THÉRAPEUTIQUES:

Suivant un horaire élaboré en équipe, l'enfant est
amené à participer à des ateliers en individuel
ou en groupe où il est stimulé dans les différents
domaines de son développement (psychomoteur,
social, émotionnel, cognitif, langagier) :

ATELIERS:

- d'entraînement à l'attention et à
la concentration
- de psychomotricité
- de connaissances générales
- de créativité
- de jeux de rôle
- d'expression corporelle
 - de relaxation
 - de jeux libres
 - etc.

ÉCOLE:

Un suivi scolaire est assuré par deux enseignants(-tes)
dans des groupes-classe à nombre d'élèves réduit
(2-7 élèves). Les enseignants travaillent en équipe
et prennent en charge les élèves individuellement,
selon leur niveau et selon leurs capacités scolaires,
avec adaptation des programmes scolaires / des
méthodes / du matériel didactique si nécessaire.
Le nombre d'heures de cours est fixé suivant les
besoins de chaque enfant.

Sont enseignées les branches principales :
allemand, mathématiques, français.

STRUCTURES AFFÉRENTES AU CENTRE THÉRAPEUTIQUE :

Foyer « Demian »
ESCH/ALZETTE

Foyer « Jacoby »
DIFFERDANGE

CONTACT :

Peuvent nous contacter des parents, des
enseignants, des personnes professionnelles enca-
drant l'enfant, des personnes de la famille...

ENSEIGNANTES DU CENTRE THÉRAPEUTIQUE :

Elisabeth HILGER
Pascal TEMPELS
Ronny THURPEL

Tel : 59 20 14- 54
(salle de classe)



Centre thérapeutique

Site Internet : www.kannerschlass.lu
12, rue Winston Churchill
L-4434 SOLEUVRE

E-Mail: la.passerelle@kannerschlass.lu
Tel : 59 20 14 - 1

OBJECTIFS DE LA CHARTE

L'OBJECTIF DE CETTE CHARTE EST:

d'assurer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents dans les écoles; de développer la tolérance, le respect et l'équité;

UN TRAVAIL D'EQUIPE

CHARTRE POUR LES ENFANTS

1. Nous nous respectons les uns les autres et nous ne frappons personne.
2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions .
3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne crions ni ne courons dans le bâtiment.
6. Nous arrivons à l'école à l'heure.
7. Nous respectons le matériel de l'école et des autres élèves.
8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
9. Le téléphone portable reste éteint pendant les heures de cours, donc aussi pendant les récréations.
10. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre propre responsabilité.
11. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
12. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
13. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre, seringues,...), nous les laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.
14. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
15. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
16. Avant de rentrer, nous allons à notre place.
17. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
18. Nous ne courons pas hors de la cour d'école.





CHARTRE POUR LES PARENTS

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant.
6. Pour plus de 2 jours d'absence, un certificat médical est nécessaire.
7. Nous récupérons nos enfants de l'école de façon ponctuelle.
8. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
9. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.
10. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
11. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
12. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école. Dans la cour ils sont surveillés par le personnel enseignant.

CHARTRE POUR LES ENSEIGNANTS

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
4. Nous nous efforçons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
5. Nous nous montrons disponibles à informer les parents.
6. Nous faisons preuve de tolérance et d'ouverture.
7. Nous arrivons de manière ponctuelle à l'école.
8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre devoir de surveillance.
9. Nous discutons entre nous et nous conseillons les uns les autres.
10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline.



UMWELTFREUNDLICHES SCHULMATERIAL FÜR DAS NEUE SCHULJAHR

Schul- und Büromaterialien werden von der ganzen Familie benutzt, in der Schule, bei der Arbeit aber auch zuhause in der Freizeit. Das Angebot an umweltfreundlichen Produkten ist in den letzten Jahren stark erweitert worden. Zurzeit werden im Handel mehr als 30 unterschiedliche Produktgruppen mit dem Hinweis „Clever akafen – Produkte empfohlen durch die SuperDrecksKëscht®“ beworben.

Zu diesen Produkten zählen u.a. Schreibutensilien (Bleistifte, Buntstifte, Filzstifte, Kugelschreiber usw...), Blöcke und Hefte, Ordner und Schnellhefter, Klebstoffe und -bänder, Spitzer, Lineale und Radiergummis, Wasserfarben und Rechenmaschinen.

FOURNITURES SCOLAIRES ÉCOLOGIQUES POUR LA RENTRÉE DES CLASSES

Les fournitures scolaires et le matériel de bureau sont utilisés par toute la famille, à l'école, au travail, mais aussi à la maison dans le cadre des loisirs. La gamme de produits écologiques a été sensiblement élargie au cours des dernières années. Actuellement, plus de 30 groupes de produits différents sont mis en évidence dans le commerce par la mention « Clever akafen – Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht® ».

Parmi les produits annoncés, on citera entre autre les crayons (crayons à papier, crayons couleur, feutres, stylos bille, etc.), les blocs et cahiers, les classeurs et chemises, les colles et bandes adhésives, les taille-crayons, les règles et les gommes, les peintures à base d'eau et les calculatrices.

BEISPIEL RECYCLINGPAPIER

Am Beispiel von Recyclingpapier wird die geringere Umweltbelastung und Belastung für den Verbraucher im Gegensatz zu Frischpapier besonders deutlich. Die Herstellung von 100%-Recyclingpapier benötigt kein Holz, sondern kann ausschließlich auf Altpapier zurückgreifen. Zudem liegt der Energieverbrauch bei der Herstellung von Recyclingpapier 3-mal niedriger als jener bei der Herstellung von Frischpapier. Zudem kann der Wasserverbrauch enorm reduziert werden.



EXEMPLE DU PAPIER RECYCLÉ

L'exemple du papier recyclé montre très clairement que sa fabrication pollue moins l'environnement et constitue moins de gaspillage pour le consommateur que celle du papier fabriqué à partir de bois. La fabrication de papier recyclé à 100% ne requiert pas de bois ; on peut recourir exclusivement aux vieux papiers. Par ailleurs, la consommation d'énergie pour la fabrication de papier recyclé est 3 fois inférieure à celle nécessaire à la fabrication de papier non recyclé. Enfin, la consommation d'eau peut être fortement réduite.

WENIGER ABFALL IN UNSEREN SCHULEN

Die Benutzung einer Butterbrotdose und eines Trinkbehälters in der Schule sowie beim Sport, trägt dazu bei, Verpackungsmaterial einzusparen und Müll zu vermeiden. Unsere Kinder sollen auf diese Weise Respekt vor unserer Umwelt gewinnen. Wie auf der Abbildung dargestellt, gehört in die Butterbrotdose ein gesunder Pausensnack (Vollkornbrot, Obst, Gemüse). Der Trinkbehälter ist mit Wasser oder einem Obstsaft (ohne Zuckerzusatz) zu füllen. Somit kann auf Alu-Papier, Plastik, Tetrapak oder Alu-Dosen verzichtet werden.

Diese Initiative wird zum Erfolg wenn alle zusammen - Kinder, Eltern und das Lehrpersonal - **mitmachen!**

Cette action deviendra une réussite si tous ensemble - enfants, parents et enseignant/es - **y participent !**

MOINS DE DÉCHETS DANS NOS ÉCOLES

L'utilisation d'une boîte à tartines et d'un gobelet pour l'école et le sport, contribuera à économiser les ressources naturelles et à éviter des déchets. L'idée de base est de gagner l'enfant pour le respect de notre environnement. Comme illustré sur l'image, une collation saine (pain complet, fruits, légumes) est à mettre dans la boîte. Le gobelet est à remplir avec de l'eau ou un jus de fruits (sans sucre ajouté). Un renoncement au papier aluminium, au plastique, aux emballages tetrapak et aux boîtes en aluminium est bien possible.

Setzen Sie auf umweltfreundliche Schul- und Büromaterialien!

Viele umweltfreundliche Produkte sind am ‚Clever akafen‘-Label zu erkennen. Umweltfreundlich sind Materialien, die:

- ▶ lange benutzt werden können
- ▶ repariert werden können
- ▶ ungiftig sind
- ▶ keine oder wenig gefährliche Schadstoffe enthalten
- ▶ wiederverwertet werden können
- ▶ umweltfreundlich verpackt sind
- ▶ wenig Energie verbrauchen
- ▶ nachhaltig sind

Benutzen sollte man deshalb z.B.:

- ▶ Solarrechner anstelle von Taschenrechnern mit Batterien
- ▶ Hefte, Schreibblöcke, Ordner und Briefhüllen – hergestellt aus Recyclingpapier und -materialien
- ▶ Lineale oder Bleistiftanspitzer aus Holz und Metall
- ▶ Lösungsmittelfreie Klebstoffe
- ▶ Buntstifte mit Holzeinfassung oder Wachsmalstifte
- ▶ Schutzhüllen aus Recycling-PP

Utilisez des fournitures scolaires et du matériel de bureau écologiques !

De nombreux produits respectueux de l'environnement sont reconnaissables au label ‚Clever akafen‘. Sont écologiques les fournitures qui

- ▶ peuvent être utilisées longtemps
- ▶ peuvent être réparées
- ▶ ne sont pas toxiques
- ▶ ne renferment aucun ou peu de polluants dangereux
- ▶ peuvent être recyclées
- ▶ sont emballées dans le respect de l'environnement
- ▶ consomment peu d'énergie
- ▶ sont durables

Veuillez donc utiliser p.ex.:

- ▶ des calculatrices solaires plutôt que des calculatrices fonctionnant aux piles
- ▶ des cahiers, blocs, classeurs et enveloppes fabriqués à partir de papier et de matériaux recyclés
- ▶ des règles ou des taille-crayons en bois et en métal
- ▶ des colles sans solvant
- ▶ des crayons colorés en bois ou des crayons de cire
- ▶ des pochettes en PP recyclé



Die positiv bewerteten Produkte und weitere Details finden Sie auf

Les produits évalués positivement et autres informations se trouvent sur

www.clever-akafen.lu



OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE

Extraits de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire

Art. 2 : Tout enfant habitant le territoire du Grand-Duché âgé de trois ans ou plus a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à l'éducation. Ce droit est garanti par l'État conformément aux dispositions des lois régissant les différents ordres d'enseignement.

Art. 7 : Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du 1er septembre de l'année en question.

Art. 8 : La formation scolaire obligatoire s'accomplit dans les établissements scolaires publics. Elle consiste en la participation régulière à tous les cours et activités scolaires.

Art. 9 : La formation scolaire obligatoire peut également être suivie dans une école privée, une école européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi être dispensée à domicile sous les conditions déterminées par la loi.

Art. 13 : L'administration communale informe les parents du début de l'obligation scolaire de leur enfant et l'inscrit d'office dans une école primaire dans le ressort scolaire de leur domicile. Les parents inscrivent leur enfant à un lycée du moment où il remplit les conditions d'admission.

Art. 14 : Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires.

Art. 16 : Lorsqu'un enfant manque spontanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie, le décès d'un proche et la cas de force majeure.

Art. 17 : Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées soit par le titulaire ou le régent de classe pour une durée ne dépassant pas une journée, soit par le président du comité d'école ou le directeur du lycée pour une durée dépassant une journée. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Art. 18 : Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école primaire autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence. Les parents qui entendent donner l'enseignement de leur enfant à domicile font une déclaration à la commune.



Art. 21 : Lorsque le collège des bourgmestre et échevins ou le bureau du syndicat scolaire informé par le président du comité d'école ou le directeur du lycée constate une infraction des articles 7, 13 et 14, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure qui leur est adressé conformément à l'alinéa qui précède, le collège des bourgmestre et échevins, informé respectivement par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, en informe le ministère public territorialement compétent. Les infractions aux articles 7, 13 et 14 de la présente loi sont punies d'une amende de vingt-cinq à deux cent cinquante euros.

ADMISSION À L'ÉCOLE

Extraits de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental (chapitre II. Les élèves – Section 1 – L'admission à l'école)

Art. 18 : Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de trois ans révolus avant le 1er septembre peut fréquenter une classe d'éducation précoce dans une école de sa commune de résidence. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire sur demande écrite des parents adressée à l'administration communale avant le 1er avril. Le conseil communal peut également décider des admissions au début du deuxième et troisième trimestre.

Art. 19 : Chaque enfant habitant le Grand-Duché doit fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une École européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Art. 20 : Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents. Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents. Sont considérés comme motifs valables la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3e degré, la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État, la garde de l'enfant par un organisme oeuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État et la situation du lieu de travail des parents. Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil. Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'une telle admission ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.



Art. 21 : Les parents qui entendent faire donner à leur enfant l'enseignement à domicile doivent indiquer leurs motifs dans leur demande et solliciter l'autorisation auprès de l'inspecteur d'arrondissement. Cette autorisation peut être limitée dans le temps. L'enseignement à domicile doit viser l'acquisition des socles de compétences définis par le plan d'études. Dans des circonstances dûment justifiées, notamment si les parents entendent faire donner à leur enfant un enseignement à distance, l'inspecteur d'arrondissement peut accorder une dispense d'enseignement de l'une ou de l'autre matière prévue à l'article 7. L'enseignement à domicile est soumis au contrôle de l'inspecteur. S'il est constaté que l'enseignement dispensé ne répond pas aux critères définis ci-dessus, l'élève est inscrit d'office à l'école de sa commune de résidence. Il en sera de même en cas de refus opposé à l'inspecteur de procéder au contrôle

MODALITÉS SUIVANT LESQUELLES UN ENFANT PEUT ÊTRE ADMIS DANS UNE ÉCOLE D'UNE COMMUNE AUTRE QUE SA COMMUNE DE RÉSIDENCE

extraits du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.

Art. 1er. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1er mai de l'année

précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

Art. 2. Le collège des bourgmestre et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai. En cas d'acceptation de la demande, les parents en informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Art. 3. Le retour d'un élève dans l'école de sa commune de résidence se fait sur simple information par les parents de l'administration communale de résidence. L'enfant est inscrit d'office sur la liste des élèves pour l'année scolaire en question. L'administration communale en informe la commune où l'enfant était scolarisé durant l'année scolaire en cours.

Art. 4. La détermination des frais de scolarité par la commune d'accueil se base exclusivement sur les frais occasionnés par les fournitures en nature aux élèves.

Art. 5. Tout changement d'école intervenant au cours de l'année scolaire est notifié à l'inspecteur respectif par les titulaires de l'ancienne et de la nouvelle classe fréquentée par l'enfant. Chaque entrée et sortie d'enfant au cours de l'année est saisie dans le système de gestion des élèves par le titulaire des classes concernées.

Art. 6. Lors d'un changement d'école la transmission des données scolaires de l'enfant, et notamment son dossier d'évaluation, de l'école d'origine à l'école d'accueil se fait par l'intermédiaire des présidents du comité d'école. Si l'enfant part sans indiquer la nouvelle école où il sera scolarisé, les documents visés ci-dessus sont gardés à l'école. Si l'enfant part pour une école à l'étranger, les documents sont remis aux parents à leur demande.

LES ACTEURS DE L'ÉCOLE



LES ENFANTS

1434 ÉLÈVES

fréquentent les classes de l'enseignement fondamental de la Commune de Sanem.

332 ÉLÈVES

fréquentent les 20 classes des cycles 1.1. et 1.2. de l'enseignement fondamental (moyenne 16,60 enfants par classe)

1002 ÉLÈVES

fréquentent les 63 classes des cycles 2, 3 et 4 de l'enseignement fondamental (moyenne 15,905 enfants par classe)

100 ENFANTS

fréquentent les 8 groupes de l'éducation précoce.

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE

MISSIONS DE L'ÉCOLE

Art.3. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa confiance en ses capacités. Elle lui permet d'acquérir une culture générale, le prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen dans une société démocratique. Elle l'éduque aux valeurs éthiques fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'amène à respecter l'égalité entre les filles et les garçons. Elle constitue la base de l'éducation permanente.

Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'équité des chances, les dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire

SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance des élèves des classes de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance doit être assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours



LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015



ÉCOLE CHEMIN ROUGE

Devant de gauche à droite: Georges WALTHER, Suzette SCHILTZ-MICHELS, Carlo FERRANTE, Marco HARY, Vincent NOTHUM, Eric JEITZ.

Derrière de gauche à droite: Françoise KIRSCH, Kim BERNARD, Carole LAMBORELLE-MERTENS, Steffi WEIS, Danielle ECKER-THEIS, Carole BIREN, Judith THILTGES-SBARRA, Tessa BARTHOLMÉ, Christiane THEIS, Sonja STELAND, Sandra MATHIAS, Cathia NEU, Laura SPIGARELLI, Jeanne COLLING.



ÉCOLE CHEMIN ROUGE - PRÉCOCE:

Devant de gauche à droite: Sally URHAUSEN, Mandy SCHONG, Martine SASSEL

Derrière de gauche à droite: Fabien ROBERT, Carole GANTREL, Diane JUCHEM, Tamina FABBRO



LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015



ÉCOLE SANEM

1. Rei : Manon REINARD, Mandy FIORIFERI, Anouk KRIEPS, Mick GENGLER, Kim PAPI, Surya HIPPERT, Marthe DELLI ZOTTI, Dominique MULLER, Alessandra ATZEI, Fabien ROBERT, Martine WEILER, Isabelle RINGS, Isabelle LOPES, Pascale DOMP, Carole EWEN

2. Rei: Marianne TERMONT, Anik MULLER, Amanda RUSCITTI, Sandy HALSDORF, Nathalie WILTGEN, Veronica CAROLEI, Jeannette BUSO, Marianne ZAHLES, Ginette HNTERSCHIED, Monique SCHUMMER



ÉCOLE BIELES POST

devant de gauche à droite:
Patricia HAHN, Nicole SCHMIT,
Daniela ATZEI, Federica ATZEI, Christiane PESCH,
Joël WINTERSDORF, Ben MALANÉ

Millieu de gauche à droite:
Fabienne KLEIN, Corinne FREILINGER,
Joëlle BATTING, Carine LINSTER,
Deborah SATIRI, Lisa FERRARI, Anne DEMUTH,
Gilles TRIERWEILER, Georges WEIS, René RINGS

Arrière de gauche à droite :
Linda WEISEN, Jacqueline SCHAEFFER,
Nadine KLENSCH, Patricia WILHELM,
Carine BLASEN, Steve LORANG, Pascal RAACH,
Thierry ANDRÉ, Yves BROSIUS, Cyrille NEY,
Rémy SONNETTI, Max FREILINGER



LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015



ÉCOLE EHLERANGE

Devant de gauche à droite:
Cynthia WAGENER, David MARINANGELI,
Dan TONNAR

Derrière de gauche à droite:
Peggy WALISCH, Tessy KAUFFMANN,
David CIACCHI, Laura TRIERWEILER,
Joelle THOMMES, Sandy TIRODE,
Laurent BILTGEN, Jos KIRPS

(Christine LUZI; absente)



ÉCOLE SCHEIERHAFF

Devant de gauche à droite:
Laurent SCHLECK, Patrick NEY, Richard
CZERWONKA, Guy THEIS, Marc CONZEMIUS

Derrière de gauche à droite :
Nadine EWERLING, Christiane METZ,
Martine FABER, Sonia VINCIARELLI,
Claudia ROSA, Danielle SCHMIT, Kim LOPEDOTE,
Karin MERSCH, Danielle KLEIN,
Martine GREIVELDINGER, Caroline GIACOMINI,
Kirsten GUILLAUME, Stéphanie MICHELS

Absent :
Tanja LOUTSCH, Laurence REICHLING,
Sandy RICHARD, Myriam RODERBURG, Sharon
SCHLEICH, Monique WEIBEL, Nancy WEILAND,



LES ENSEIGNANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015



ÉCOLE 2000

Devant de gauche à droite:
Ennen (vlnr.) : LAHURE Béa, MARSON Christine,
THEISEN Pascal, MAZZI Laurence, STEFFES Eliane,

Arrière de gauche à droite:
HUBERTY Ludovic, WESTER Ronny,
GUIRSCH Bonny, MUNHOVEN Monique,
NEUMANN Johanna, MARQUART Anouk, CAS-
TAGNA Luc, LEYSEN Marie-Léonie,
Conter Nadine, SZABO Liane, THEIS Marc

Absent(e) :
Marco JUNG, Laura KOHN



LA COMMISSION SCOLAIRE



EXTRAITS DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE:

Art.50.

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire communale est constituée selon le cas par la commune ou par le syndicat de communes.

Sans préjudice des attributions prévues dans d'autres articles, la commission scolaire a pour mission :

- de coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal ;
- de faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire ;
- de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal ;
- d'émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental ;
- d'émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles ;
- de participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mme CECCHETTI Myriam, | présidente (Déi Gréng) |
| Mme ARENDT Patricia, | membre (Déi Lénk) |
| M. BROSIUS Yves, | représentant de l'instruction religieuse et morale |
| M. GIERENZ Steve, | membre (LSAP) |
| Mme DUBOUTAY Isabelle, | membre (DP) |
| M. BODSON Marc, | inspecteur |
| M. MONTEIRO MARQUES Luis, | représentant du conseil des parents |
| M. OLMO Serge, | représentant de structures d'accueil |
| Mme PREGNO-FORESI Liviana, | membre (LSAP) |
| M. REINESCH Laurent, | représentant du conseil des parents |
| Mme REUTER-BAULER Carine, | membre (CSV) |
| Mme POIGNARD Nadine, | représentante de l'équipe multi-professionnelle mobile SLD et du personnel enseignant |
| Mme FABER-HUBERTY Chantal, | membre (Déi Gréng) |
| M. STASIAK Paul, | représentant du conseil des parents |
| M. THEIS Guy, | représentant |
| M. WINTERSDORF Joël, | représentant du personnel enseignant |
| M. REUTER Steve, | président du comité de cogestion |
| | secrétaire |

COMITÉ DE COGESTION DES ENSEIGNANTS DE LA COMMUNE DE SANEM

En 2009, un comité de cogestion du personnel enseignant a été créé dans la commune de Sanem, conformément à la nouvelle loi scolaire. Ce comité coordonne les propositions concernant l'organisation scolaire et le budget des écoles et veille à l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les différentes écoles de la commune. Il défend les intérêts des enseignants et des enfants leur confiés et collabore avec l'inspectorat et les autorités communales à la bonne gestion des écoles. Le comité de cogestion de la commune de Sanem est composé de 8 personnes : les 6 présidents des comités d'école sont cooptés d'office comme membres du comité de cogestion. La composition est complétée par un représentant du cycle 1 et par un représentant de l'équipe SLD. Le mandat des membres du comité est limité à 5 ans et la composition pour la période de 2014 à 2019 est la suivante :

| | |
|------------------------|------------------|
| BELVAUX-POSTE : | Joël WINTERSDORF |
| CHEMIN ROUGE : | Georges WALTHER |
| EHLERANGE : | Peggy WALISCH |
| SANEM : | Marianne TERMONT |
| SCHEUERHOF : | Guy THEIS |
| SOLEUVRE : | Pascal THEISEN |
| CYCLE 1 : | Lenka DIVIS |
| Équipe SLD : | Nadine POIGNARD |



COMITÉS D'ÉCOLE DE LA COMMUNE DE SANEM

En 2009, les 6 écoles fondamentales de la commune de Sanem se sont également dotées de comités, qui comprennent, selon le nombre du personnel enseignant du bâtiment respectif, entre 3 et 5 membres. Les missions du comité d'école sont e.a. l'élaboration d'une proposition d'organisation de l'école et d'un plan de réussite scolaire, la détermination des besoins en formation continue et l'organisation de la gestion du matériel informatique et didactique de l'école. Les membres du comité d'école sont élus pour une durée de 5 années.

La composition des différents comités d'école de la commune de Sanem pour la période de 2014 à 2019 est la suivante :

BELVAUX-POSTE: Joël WINTERSDORF (président),
Christiane PESCH et Thierry ANDRÉ

CHEMIN ROUGE: Georges WALTHER (président),
Judith THILTGES, Patrice
TRIERWEILER, Tessa BARTHOLMÉ et
Marco HARY

EHLERANGE: Peggy WALISCH (présidente),
David CIACCHI, Cynthia WAGENER
et Jos KIRPS

SANEM: Marianne TERMONT (présidente),
Micky GENGLER et
Sandy HALSDORF

SCHEUERHOF: Guy THEIS (président),
Karin MERSCH, Danielle SCHMIT et
Caroline GIACOMINI

SOLEUVRE: Pascal THEISEN (président),
Ludovic HUBERTY et Ronny WESTER



Conseil des parents

Le conseil des parents de la commune de Sanem, structure officielle participant de manière active à la vie scolaire, est composé de représentants des parents d'élèves des écoles Bieles-Poste, Chemin-Rouge, Ehlerange, Sanem, Scheierhaff, Soleuvre 2000 et Centre. Trois représentants du conseil des parents ont également assisté aux réunions de la commission scolaire.

Sa fonction représentative et consultative consiste à être à l'écoute de tous les enfants et des parents de la commune. Tant par le biais de ses représentants siégeant au sein de la commission scolaire que des réunions avec les enseignants au sein des divers établissements, un dialogue et une collaboration entre les partenaires scolaires se sont instaurés.

Des échanges d'idées et d'informations, diverses doléances parentales ainsi que des questions d'actualité en termes de sécurité des infrastructures, d'organisation scolaire, d'organisation de manifestations ont été répercutées à divers niveaux. A noter que divers parents ont prêté main forte dans l'organisation événementielle scolaire.

L'objectif est de maintenir un cadre sécurisant pour nos enfants et de sensibiliser les divers acteurs, impliqués dans le système scolaire, à cette précieuse entraide.

EXTRAITS DE LA NOUVELLE LOI SCOLAIRE:

Article 48:

Tous les deux ans, les parents des élèves de chaque école, convoqués en assemblée par le président du comité d'école, ou à défaut, le responsable d'école, élisent au moins deux représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel intervenant dans l'école. L'assemblée détermine le nombre de représentants des parents et les modalités d'élection de ces derniers. A défaut de candidatures aux élections, le conseil communal peut désigner des représentants des parents d'élèves.

Art.49.

Sur convocation du président du comité de l'école ainsi que chaque fois qu'ils en font demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité de l'école, pour:

1. discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
2. organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
3. formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Il y a au moins trois réunions par année scolaire.

Conseil des parents

| | | | | |
|---------------------------------|--------------------------|---------|------------|---------------|
| Mme GOUVEIA ANDRADE Ana | rue des alliés, 16 | L- 4412 | BELVAUX | Belvaux-Poste |
| M. CHORA Johnny | rue de l'usine, 109 | L- 4490 | BELVAUX | Belvaux-Poste |
| M. GIOVANNELLI Roby | rue de l'usine, 127 | L- 4490 | BELVAUX | Belvaux-Poste |
| M. WAMPACH Claude | rue de l'usine, 105 | L- 4490 | BELVAUX | Belvaux-Poste |
| M. REINESCH Laurent | quartier de l'église, 7b | L- 4443 | BELVAUX | Belvaux-Poste |
| M. LENTZ Raymond | rue du bois, 21 | L- 4419 | BELVAUX | Belvaux-Poste |
| Mme. BERTHOLD Christiane | rue de l'hôpital, 14 | 57390 | RÉDANGE | Scheuerhof |
| M. MONTEIRO MARQUES Luis | rue de Differdange, 262 | L- 4438 | SOLEUVRE | Scheuerhof |
| M. NAVLET Rodrigue | op der Baach, 1 | L- 4521 | SOLEUVRE | Scheuerhof |
| M. LAMBORELLE Robert | cité Schmiedenacht, 21 | L- 4993 | SANEM | Sanem |
| M. VALENTINI Francesco | rue d'Esch, 32 | L- 4440 | SOLEUVRE | Sanem |
| M. BERNAT Steve | rue Nicolas Meyers, 16 | L- 4918 | BASCHARAGE | Chemin Rouge |
| M. LARIBI Yasmine | rue Michel Rodange, 3 | L- 4482 | BELVAUX | Chemin Rouge |
| M. KLENSCH Nadine | rue Brillbaach, 6 | L- 4380 | EHLERANGE | Ehlerange |
| M. WEIS Tom | rue Aessen, 114 | L- 4411 | SOLEUVRE | Ehlerange |
| M. HERCKES Patrice | rue d'Esch, 130 | L- 4440 | SOLEUVRE | Soleuvre 2000 |
| M. STASIAK Paul | rue du puits, 2 | L- 4465 | SOLEUVRE | Soleuvre 2000 |
| Mme. THOMAS Beate | rue de Belvaux, 93 | L- 4418 | SOLEUVRE | Soleuvre 2000 |

DIE WAHLEN DER NEUEN ELTERNVERTRETER FÜR DIE PERIODE 2016/2018 FINDEN AN FOLGENDEN TAGEN STATT:

07.10. Ehlerange um 19h00
08.10. Chemin Rouge um 18h30
14.10. Sanem um 19h00

15.10. Soleuvre 2000 um 18h30
20.10. Scheierhaff um 19h00
22.10. Belvaux-Poste um 19h00



LE SERVICE SCOLAIRE COMMUNAL

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement fondamental dans notre commune. Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription, de la désinscription et de la répartition des élèves sur les différentes classes, du transport scolaire, du budget scolaire, du matériel scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents, des diverses demandes de dispenses de résidence, des certificats scolaires, ... etc.

En outre, il essaie de régler toutes les affaires scolaires impliquant les élèves, les parents d'élèves, le conseil des parents, le collège échevinal, le conseil communal, la commission scolaire, le comité de cogestion du personnel enseignant, le comité d'école, le personnel enseignant et/ou l'inspectorat.

Enfin, il aide les responsables dans l'organisation de nombreuses activités péri- et parascolaires, comme par exemple les après-midis de loisirs, les colonies scolaires de Fiesch (CH), la Coupe Scolaire-Circulation, la fête St. Nicolas, l'établissement du plan d'encadrement périscolaire, ... etc.

Les bureaux du service scolaire se trouvent au rez-de-chaussée, couloir b, de la maison communale à Belvaux.

LES HEURES D'OUVERTURE SONT LES SUIVANTES :

LUNDI : 8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
MARDI : 7 :00 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
MERCREDI : 8 :00 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 18 :00 heures
JEUDI : 8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
VENDREDI : 8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures

CONTACT :

Steve REUTER
secrétaire
de la commission
scolaire
Tél.: 59 30 75-628
Email: steve.reuter@sanem.lu

ADRESSE POSTALE :

Administration Communale de Sanem
Service Scolaire (bureaux 32 et 33)
B.P. 74 - L-4401 BELVAUX
Fax: 593075-528



AUTOUR DE L'ÉCOLE



ÉQUIPE MULTIPROFESSIONNELLE DE L'ARRONDISSEMENT D'INSPECTION 11 (COMMUNES SANEM ET SCHIFFLANGE)

L'équipe multiprofessionnelle 11 relève du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et comprend du personnel de l'Éducation différenciée et du Centre de logopédie.

Elle œuvre dans l'intérêt des élèves fréquentant l'enseignement fondamental des communes Sanem et Schifflange et s'adresse aux élèves à besoins éducatifs spécifiques, de même qu'aux parents dont les enfants rencontrent des difficultés dans leur milieu scolaire ou/et familial.

L'ÉQUIPE MULTIPROFESSIONNELLE OFFRE :

- des bilans psycho-pédagogiques et des consultations psychologiques
- des consultations en logopédie et en orthophonie
- une assistance en classe et une prise en charge rééducative (orthophonie, psychomotricité) aux élèves à besoins éducatifs spécifiques ; ces mesures sont proposées par la Commission d'inclusion scolaire de l'arrondissement d'inspection 11.

Elle collabore avec le titulaire de classe, l'équipe SLD (Specific Learning Differences) et l'équipe médico-socio-scolaire.

Les consultations sont gratuites et se font sur rendez-vous.

VOLET DIAGNOSTIC, CONSEIL, GUIDANCE ET RÉÉDUCATION :

| | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| BINTENER Gina, | psychologue /coordination |
| BOLLENDORFF Max, | rééducateur en psychomotricité |
| GOMES PEREIRA Sofia, | psychologue |
| HELFENSTEIN Manon, | psychologue |
| HEIRENS Christine, | orthophoniste |
| MATHIEU Sabine, | orthophoniste |
| MICHELS Martha, | pédagogue |
| PLUMIER Joëlle, | psychologue |
| SCHLENTZ Noémie, | professeur d'enseignement logopédique |

VOLET ASSISTANCE EN CLASSE :

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| BOLLENDORFF Max, | rééducateur en psychomotricité |
| KIES Myri, | éducatrice graduée |
| KLEIN-ALBONETTI Fabienne, | infirmière |
| ORBAN-BISDORFF Cindy, | infirmière |

CONSULTANTS SPÉCIALISÉS :

| | |
|--------------------------|---|
| METZ Thierry, | correspondant Institut pour Déficiants visuels |
| OLINGER Claudine, | chargée de la direction du Centre d'éducation différenciée Esch-sur-Alzette |

ADRESSE :

1, avenue Porte de France
(3° étage, bloc C)
L-4360 Esch-sur-Alzette /
site Belval
Tel : 247 75 999 (secrétariat)
Fax : 54 04 73



PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE – PEP

A partir de la rentrée 2013-2014 chaque commune est tenu d'établir un premier plan d'encadrement périscolaire nommé PEP.

Le PEP vise à développer une offre éducative de qualité accessible aux enfants fréquentant l'enseignement fondamental. L'école et l'organisme socio-éducatif (les maisons relais et les sociétés sportives, musicales, artistiques et ludiques) collaborent lors de cette mise en oeuvre.

LE PEP PRÉVOIT LES PRESTATIONS SUIVANTES INDISPENSABLES:

- accès aux ressources documentaires tel que bibliothèque, médiathèque
- accès aux ressources artistiques, musicales et sportives
- accès aux activités ayant pour objet des apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs
- accès aux études surveillées, l'aide aux devoirs à domicile
- des moments de repos
- de la restauration
- l'accueil avant et après les heures de classe aux enfants.

Nous avons en outre élaboré une brochure avec toutes les sociétés de la commune qui offrent des activités pour les enfants de l'école fondamentale. Cette brochure sera distribuée à tous les enfants fréquentant une de nos écoles.

PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE – PEP

Die Gemeinden sind seit dem Schuljahr 2013-2014 aufgefordert ihren ersten Plan d'Encadrement Périscolaire genannt PEP aufzustellen.

Der PEP wird uns erlauben ein ganzheitliches und kohärentes Bildungs-, Betreuungs- und Erziehungsangebot für die uns anvertrauten Kinder zu gewährleisten und zwar in Zusammenarbeit mit den Grundschulen, „maisons relais“, den sportlichen, musikalischen und künstlerischen Vereinen unserer Gemeinde.

DER PEP MUSS FOLGENDE AKTIVITÄTEN ANBIETEN:

- Bibliotheken sowie Mediatheken müssen zugänglich sein
- außerschulische Förderangebote in sportlichen, kulturellen und artistischen Bereichen
- Förderangebote in den sprachlichen, psychomotorischen, sozialen, kognitiven und affektiven Bereichen
- Hausaufgabenhilfe
- Ruheräume und -phasen
- Kantinen
- Auffangstrukturen vor und nach den Schulzeiten

Zusammen mit all unseren Vereinen der Gemeinde haben wir eine Broschüre ausgearbeitet die verteilt wird.



LE SERVICE MÉDICO-SOCIO-SCOLAIRE (LIGUE MÉDICO-SOCIALE)

Ce service se partage en 2 volets :

LA MÉDECINE SCOLAIRE

des tests et mesures de dépistage, ainsi que des examens médicaux sont pratiqués tels que prévus par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011. Ils sont assurés par Mme Josiane Kolbach, infirmière en pédiatrie et Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale, toutes les deux travaillant auprès de la Ligue Médico-Sociale et par les médecins scolaires. Les parents peuvent aussi s'adresser à ce service pour toute question au sujet de la santé ou de l'alimentation de leur enfant

LE SERVICE SOCIAL

les parents, les enseignants et les élèves peuvent s'adresser à ce service pour avoir des informations, des conseils ou de l'aide. Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale assure ce service

LA MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987 et par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste.

Les tests et mesures de dépistage comprennent :

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante d'hygiène sociale, qui garde le lien avec l'inspecteur, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, ... etc



CONTACT:

MICHELLE PHILIPP
assistante d'hygiène sociale

Maison Sociale
16, rue de la Poste
L-4477 Belvaux
tél.: 621 201 133

ou

CENTRE MÉDICO SOCIAL
23, Grand Rue
L-4575 Differdange
tél.: 5856581

JOSIANE KOLBACH
infirmière en pédiatrie
Centre Médico Social
61, rue de la Gare
L-4130 Esch/Alzette
544646222

LE SERVICE RASE (RELAIS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF)

Le service RASE a été créé en septembre 2008 par le collège échevinal de Sanem. Il est né du constat qu'il y a de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques, résultant le plus souvent de difficultés familiales complexes.

De ce fait, il existe un besoin croissant de coordination entre les différents services communaux et d'autres structures socio-éducatives ou d'aide à l'enfance telle que : l'école fondamentale, la Maison Relais, les crèches, les foyers de jour, l'Office Social, les équipes multi-professionnelles EDIFF et SLD, le service de médecine scolaire, Hëllef fir de Puppelchen, le SIPO, le SPOS (suivi post-primaire) ou encore des services semblables d'autres communes.

En effet, de plus en plus d'enseignants ou personnes en charge de l'éducation des enfants, s'aperçoivent que certains des élèves qui leur sont confiés, ont des difficultés scolaires ou autres qui ont pour origine, une cellule familiale défaillante. Ces personnes, mais également les familles, qui, trop souvent, pour une raison ou une autre, hésitent à faire appel à une aide extérieure, ont désormais une structure à qui s'adresser en toute confiance.

Les professionnels du service RASE se basent sur les informations qui remontent du terrain. Ils prennent contact soit avec les professionnels concernés, soit directement avec les familles en question, afin de se faire une idée exacte de la situation. Une fois le problème cerné, ils conseillent les parents et les orientent dans leurs démarches. Si les parents, pour quelque raison que ce soit, hésitent à faire appel à de l'aide, un travail avec la famille est entamé, ceci pour les motiver, et ce bien sûr dans l'intérêt de l'enfant.

Le travail quotidien du service RASE est très complexe et diver-

sifié. Les professionnels ne travaillent pas seulement dans leur bureau, mais ils se déplacent également sur le terrain (écoles, autres services spécialisés, maison relais..). Le travail à domicile (suivi éducatif) est une mesure d'aide qui est aussi proposée par le service RASE. Ce travail est fait de commun accord avec la famille et cette forme de travail social est souvent sollicitée par les familles. Il faut souligner le fait que le soutien de la famille n'est faisable que s'il y a une relation de confiance à la base.

Le RASE vise également à la détection précoce des problèmes. L'anticipation et la prévention peuvent s'avérer essentielles dans de nombreux cas.

CONTACT:

Geoffrey CROUGHS
Assistant social
Tel : 28 84 72 822
GSM : 621 28 42 96
geoffrey.croughs@sanem.lu

Paola TOMASSINI
Educatrice diplômée
Tel : 28 84 72 823
GSM : 621 32 66 45
paola.krzyzaniak@sanem.lu



Maison sociale
16, rue de la Poste
L-4477 Belvaux

D'ELTERESCHOUL JANUSZ KORCZAK

Firwat eng Eltereschool – soll ech als Elterendeel nees an d'School? A soll ech mech als Erwuesse- nen nees an eng Schoolbänk setzen? A wat soll ech do léieren? Berechtegt Froen, wann een deen Titel héiert.

Firwat eng Eltereschool? Et gëtt een net als Eltere gebuer, et gëtt een et. A kee Kand bréngt eng ‚Gebrauchsanweisung‘ mat, wéi mat him ëmze- goen ass. Eis Gesellschaft erlieft konstant Verän- derungen an entwéckelt sech rapid. Mat deene Changementer wuessen a veränneren sech och d'Uspréich un d'Erzéiung an un dat wat e Kand haut soll vermëttelt kréien, fir muer ze wëssen an ze kënnen. Wat erwaard d'Gesellschaft da vu mir als Elteren? Wéi eng Kompetenze soll ech bei mengem Kand fördern? Wéi eng Wäerter wëll ech him mat op de Wee ginn? Wat si meng Responsabili- téiten an der Erzéiung vu mengem Kand? Wéi soll ech erzéien?

Froen, ob déi een als El- teren eng oder och keng Äntwert huet oder sech senger Äntwert net sé- cher ass. An hei setzt d'Eltereschool un. D'Elte- reschool ass keng School am traditionelle Sënn. Eis geet et drëm Elteren eng Plattform ze bidden, wou si sech mat aneren Elteren a Leit aus dem professio- nelle Milieu treffe kënnen: Fir sech zu Erzéiungsthe- men z'informéieren an auszetauschen, ënner- schiddlech Siichtweise kennenzeléieren an ze disku- téieren, Tipps an Tricks ze deelen.

Säit 2002, schaffe sozial a pädagogesch Institu- tionen aus der Gemeng Suessem mat eis zesum- men. Zweemol am Joer gëtt eng Versammlung fir Partnerinstitutionen aus der Gemeng iwuer de Chancegläichheetsservice organiséiert fir dës Aktivitéiten ze koordinéieren. Ween dëst Joer net konnt dobäi sinn, deen duerf sech schonn op dat kommend Schooljoer freeën. D'Organisatiouns- a Planungsphase ass nach net ganz ofgeschloss, en éischten Datum kënn der iech awer scho vormier- ken:

Konferenz mat Table ronde :

« **Männer an der Kannererzéiung** »

Donneschdeg, 19.11.2015 um 19:30 ;

Kultur- a Geschichtshaus a Gadder, L-4446 Belvaux

Den aktuelle Kalenner mat den Aktivitéiten, eise Katalog mat den Themen, déi mir ubidden, souwéi Informatiounen zur Eltereschool allgemeng fannt dir ënner www.kannerschlass.lu/eltereschool. Brauch dir weider Informatiounen? Hu dir Froen zu eisem Programm? Oder wëll dir och mat eis zesumme schaffen? Dann zéckt net a setzt iech mat mir a Verbindung. Ech freeë mech op iech:



Jean Claude Zeimet,

PhD, Dipl-Päd.

Eltereschool-Sud

16a, rue de Schiffflange

L-4316 Esch/Alzette

26 54 35 70

eltereschool-sud@kannerschlass.lu

ÉCOLE DES PARENTS JANUSZ KORCZAK

Pourquoi une Ecole des Parents – faut-il que je reprenne mes études? Faut-il que je me retourne sur le banc d'école en tant qu'adulte? Et que suis-je supposé apprendre? Voilà des questions justifiées au vu du titre.

Pourquoi une Ecole des Parents? On ne naît pas parents, on le devient. Et aucun enfant ne naît avec un 'mode d'emploi'. Notre société subit constamment des changements rapides et évolue rapidement et ces changements sociétaux influencent aussi les exigences en matière de l'éducation – qu'est-ce qu'un enfant doit apprendre aujourd'hui pour le connaître savoir l'appliquer demain. Qu'est-ce que la société attend de moi

Depuis 2002 l'Ecole des parents collabore avec les institutions sociales et éducatives de la commune de Sanem. Le service à l'Égalité des Chances entre femmes et hommes organise deux fois par an une réunion avec les institutions partenaires pour coordonner ces activités. Si vous n'avez pas eu la chance de participer cette année-ci, vous pouvez déjà vous prendre note des activités à venir. L'organisation et la planification pour l'année scolaire 2015-2016 sont encore en cours, mais un premier rendez-vous est à noter:

Conférence avec table ronde :

« Männer an der Kannererzèiung »

(La part des hommes dans l'éducation des enfants)

**Jeudi, 19.11.2015 à 19:30 ;
Kultur- a Geschichtshaus a
Gadder, L-4446 Belvaux**

Le calendrier actualisé des activités, le catalogue des thèmes proposés ainsi que des informations générales sur l'Ecole des parents et son fonctionnement sont disponibles sur notre site internet : www.kannerschlass.lu/eltereschoul. Vous désirez des informations supplémentaires? Vous avez des questions quant à notre programme? Vous envisagez une collaboration avec nous? Alors n'hésitez pas à me contacter, je me tiens à votre disposition et me réjouis de vous rencontrer :



en tant que parent? Quelles compétences dois-je promouvoir chez mon enfant? Quelles valeurs lui transmettre? Quelles sont mes responsabilités dans l'éducation de mon enfant? Comment puis-je éduquer?

Ce sont des questions auxquelles on sait ou on ne sait parfois pas donner de réponse suffisante. Un bon moment pour s'adresser à l'Ecole des Parents, qui elle n'est pas une école dans le sens traditionnel du terme. Notre défi est d'offrir aux parents une plateforme où ils peuvent rencontrer d'autres parents ainsi que des professionnels du terrain: pour s'informer et s'échanger sur des thèmes pédagogiques, pour connaître et discuter différents points de vue, pour partager des idées et tuyaux.

**Jean Claude Zeimet,
PhD, Dipl-Päd.
Eltereschoul-Sud
16a, rue de Schiffflange
L-4316 Esch/Alzette
26 54 35 70
eltereschoul-sud@kannerschlass.lu**

DYSPHASIE.LU



Association sans but lucratif
reconnue d'utilité publique

Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 12 mai 2012

MISSION

- Sensibiliser et informer les parents et autres intervenants sur les problèmes que posent la dysphasie notamment au niveau du dépistage précoce des enfants et de la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire.
- Venir en aide aux parents qui rencontrent des problèmes dans la prise en charge de leur enfant atteint de dysphasie.
- Rechercher ensemble avec toutes les personnes concernées les solutions les plus adaptées aux problèmes existants.

ZIELE

- Lehrer, Eltern und Erzieher auf das Problem und die damit verbundenen Folgeerscheinungen der Dysphasie sensibilisieren.
- Eltern und anderen kompetenten Personen (Psychologen, Pädagogen...) Hilfe anbieten zur optimalen Förderung von dysphasischen Kindern.
- Durch gezielte Informationen den Eltern helfen angepasste Lösungen für ihre dysphasischen Kinder zu finden.

MISSION

- La prise en charge destinée aux personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.
- La prise en charge des enfants dont la langue maternelle n'est pas le luxembourgeois.
- La prise en charge de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande, par des nouvelles méthodes pédagogiques, basées sur des recherches scientifiques.
- Rechercher ensemble avec les personnes concernées des solutions les plus adaptées aux problèmes existants

ZIELE

- Betreuung von Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematischer, logischer und gesprochener Sprache.
- Betreuung von Kindern deren Muttersprache nicht luxemburgisch ist.
- Kurse in deutscher und luxemburgischer Sprache, orientiert an neusten Forschungserkenntnissen.
- In Zusammenarbeit mit den Betroffenen wird versucht, eine angepasste Lösung für vorhandene Probleme zu finden.

Anlaufstelle für
Pädagogen und Eltern,

Luxemburg

Prävention und Therapie von
Spracherwerbsstörungen (SES)
Erwerb der luxemburgischen und der
deutschen Sprache als 2.Sprache
(Migrantenkinder)

MÉTHODE

- Numéro d'appel pour parents et intervenants :
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : +352 621 241 853
Dysphasie.lu a.s.b.l. : +352 661 602 602
- E-mail: dys@pt.lu
- Site Internet : www.dysphasie.lu,
www.apelux.eu
- Organisation : des séances d'informations, des colloques et tables ronde.
- Faire connaître et respecter les besoins éducatifs spécifiques.
- Sensibiliser les autorités compétentes et réunir les différents acteurs pour améliorer, voire adapter les structures scolaires existantes.
- Améliorer le système de dépistage précoce pour les personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.
- Promouvoir des projets visant à garantir la meilleure intégration possible des personnes sur le marché du travail par une formation socio-professionnelle spéciale.
- Formation des pédagogues (SCRIPT, Communes), pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande.
- Prise en charge, des personnes désavantagées a besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique, pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise (L) et allemande (D).
- Heures de soutien hebdomadaire pour élèves du primaire et du secondaire.

AUFGABENBEREICH

- Telephonnummer für Eltern und Pädagogen:
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : +352 621 241 853
Dysphasie.lu a.s.b.l. : +352 661 602 602
- E-mail : dys@pt.lu
- Site Internet : www.dysphasie.lu,
www.apelux.eu
- Organisation von: Informationsabenden, Rundtischgesprächen
- Die spezifischen Bedürfnisse der Betroffenen erörtern und einfordern.
- Sensibilisierung der zuständigen Behörden und Koordination der verschiedenen Hilfestellen.
- Verbesserung der Früherkennungsdienste für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache.
- Förderung von Projekten, die das Ziel einer bestmöglichen Inklusion von Menschen mit einer „dys“-Behinderung auf dem Arbeitsmarkt verfolgen, anhand einer spezifischen sozio-professionellen Ausbildung.
- Weiterbildung der Pädagoge (SCRIPT; GEMEINDEN) in der Sprachförderung im Deutschen und Luxemburgischen.
- Betreuung für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache in Luxemburgisch und Deutsch.
- Wöchentliche Förderstunden für Grundschüler und Sekundarschüler



Der Alltag mit einem behinderten Kind erfordert viel Zeit, Kraft und auch Geld. Er muss entsprechend den täglichen Anforderungen des behinderten Kindes organisiert werden. Dadurch kommen nicht behinderte Geschwisterkinder häufig zu kurz. Jüngere Geschwister arrangieren sich dabei leichter als Ältere, da sie bereits in die vorhandene Familiensituation hineingeboren worden sind.

HILFE FÜR GESCHWISTERKINDER

Selbsthilfegruppen entlasten Eltern und Kinder. Austausch, Hilfe und neue Freunde lassen sich hier finden und vielleicht wird auch einmal eine Freizeit oder Betreuung organisiert.

BERATUNGSSTELLE GESCHWISTERKINDER

Die Beratungsstelle Geschwisterkinder ist ein Angebot der « Besondere Geschwister » a.s.b.l. Sie richtet sich an Menschen, die privat oder beruflich Fragen zum Thema «Geschwister von Kindern mit Behinderungen» haben und begleitet u.a. Kinder, Jugendliche und Erwachsene in ihrer Auseinandersetzung mit der persönlichen Lebenssituation.

Le quotidien des enfants atteints d'un handicap demande beaucoup de temps, d'énergie ainsi que d'argent.

Il doit être adapté aux besoins spécifiques journaliers de l'enfant souffrant d'un handicap. Par manque de temps, les parents accordent plus d'attention aux enfants souffrant d'un handicap qu'aux autres enfants. L'adaptation à la situation familiale des plus jeunes sœurs et frères se fait plus facilement que celle des plus âgés.

AIDE POUR SŒURS ET FRÈRES

Des groupes d'entraide soulagent les parents et les enfants. Ces groupes offrent la possibilité d'échanger, d'obtenir une aide ou créer de nouvelles amitiés et voir la mise en place d'un temps libre ou voir même d'un encadrement.

CENTRE D'INFORMATION POUR SŒURS ET FRÈRES

Ce Centre d'aide et d'accueil est proposé pour l'asbl « Besondere Geschwister ».

Il s'adresse à des personnes, ayant des questions d'ordre privé ou professionnel, sur le thème "sœurs et frères d'enfants atteints d'handicap".

Il accompagne également entre autre des enfants, des adolescents et des adultes qui sont confrontés, dans leur situation de vie personnelle, à cette problématique.



SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

OBJEKTIVE :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können.

Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE :

Das monatliche besteuerbare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen

bis 1 499,99 € = 0,50 € / Stunde.

Beteiligung bei Einkommen

ab 6 200,00 € = 12,40 € / Stunde.

Bei Alleinerziehenden wird ein, von der Gemeinde auszustellendes Zertifikat der Haushaltszusammensetzung benötigt.

Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg.

1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

Die Betreuung weiterer Kinder wird zusätzlich mit 50% berechnet.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt.

Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten.

Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich.

Alle Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.



FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

48 07 79

Montag bis Donnerstag
von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr
am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter)

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, kann das beiliegende Anmeldeformular im Voraus ausgefüllt werden.

Vicky Wagner

Verantwortliche der Dienststelle

Der „Service Krank Kanner Doheem“ wird finanziert durch den Unkostenbeitrag der Eltern, Spenden und eine Konvention zwischen „Femmes en Détresse a.s.b.l.“ und dem Ministerium für Chancengleichheit.

SERVICE "KRANK KANNER DOHEEM"

L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial.

Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde.

Revenu imposable inférieur à

1 499,99 € = 0,50 € par heure.

Revenu imposable supérieur à

6 200,00 € = 12,40 € par heure.

Pour les familles monoparentales le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable.

Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents:

½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg.

1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

Les gardes d'enfants supplémentaires seront comptabilisées à 50 %.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu entre 7:00 et 19:00 heures.

La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite.

Une visite médicale est indiquée au 2^{ème} jour de la garde.

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

48 07 79

Lundi - jeudi

de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur

de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés.
(Répondeur)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

Vicky Wagner

Responsable

Service Krank Kanner Doheem

Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité des Chances.



Service Krank Kanner Doheem – Anmeldeformular

▪ 95, rue de Bonnevoie ▪ L-1260 Luxembourg ▪ Tel. : 48 07 79 ▪ Fax 48 07 79-77 ▪ www.fed.lu ▪ krankkanner@pt.lu ▪

Kind(er) :

Name und Vorname

Versicherungsnummer

Nationalität

Adresse :

Ortschaft :

L-

E-mail :

Name und Vorname des Vaters :

Versicherungsnummer :

Tel. :

Mobiltelefon :

Arbeitgeber :

Name und Vorname der Mutter :

Versicherungsnummer :

Tel. :

Mobiltelefon :

Arbeitgeber :

Familiensituation :

Verheiratet PACS Zusammenlebend Alleinerziehend Geteiltes Sorgerecht

Allergien :

Gesundheitliche Vorgeschichte des Kindes :

Zusätzliche Bemerkungen :

Unterschrift :

Datum :, den 20

Service Krank Kanner Doheem – Fiche d'Inscription

▪ 95, rue de Bonnevoie ▪ L-1260 Luxembourg ▪ Tel. : 48 07 79 ▪ Fax 48 07 79-77 ▪ www.fed.lu ▪ krankkanner@pt.lu ▪

Enfant(s) :

Nom et prénom

Matricule

Nationalité

Adresse :

Localité : L-

E-mail :

Nom et prénom du père :

Matricule du père :

Tel. :

Portable :

Employeur :

Nom et prénom de la mère :

Matricule de la mère :

Tel. :

Portable :

Employeur :

Situation familiale :

Marié(e)

PACS

Concubinat

Monoparentale

Garde alternée

Allergies :

Antécédents médicaux de l'enfant :

Particularités :

Signature :

Date :, le 20

“LOUISA”

505 Grundschul Kinder der Gemeinde Sanem erlebten am 27.02.2015 das Theaterstück "Als Louisa plötzlich Louis war" des Casamax Kinder- und Jugendtheaters Köln zur Förderung der Gleichberechtigung von Jungen und Mädchen. Organisatoren waren der Schöffenrat und die Gleichstellungsbeauftragte der Gemeinde Sanem, Ruth Marchewka. Die hoch professionellen Räumlichkeiten des ARTIKUSS boten ein wunderbares Ambiente für erstklassiges Kinder- und Jugendtheater. Die begeisterte Reaktion der Kinder, der Lehrer und der zahlreichen Gäste war nicht zu übersehen. Das Echo in der Presse war ebenfalls positiv.

Das Theaterstück endete mit stürmischem Applaus und einem Bonus-Programm bei dem die Kinder selber mitmachen konnten. Kurze Zeit später fanden in den Schulen Pädagogische Nachbereitungs-Workshops statt mit der Theaterpädagogin Maren Irina Lutz. Daran nahmen auch zahlreiche



Klassen teil. Die für Chancengleichheit zuständige 1. Schöffin Myriam Cecchetti betonte in ihrer Rede, dass diese und weitere Veranstaltungen Teil des Kommunalen Aktionsplans zur Europäischen Charta für die Gleichstellung von Frauen und Männern auf lokaler Ebene seien. Die Gemeinde Sanemblick blicke zurück und gleichzeitig nach vorne als eine der ersten Gemeinden im Land mit einem klaren Bekenntnis und vorbildlichem Engagement für die Gleichberechtigung von Männern und Frauen.

So fand im letzten Schuljahr auch das Schulprojekt "Zesumme si mir staark" in seiner 6. Auflage statt sowie eine wegweisende Konferenz zum Thema "Normierte Kinder". Die 1. Schöffin sprach allen Lehrer/innen und Lehrern ihren Dank aus, dass sie die Arbeit für Gleichberechtigung so aktiv unterstützen und dankte auch allen an der Umsetzung des Theaterstücks beteiligten Mitarbeiter/innen.

Der Inhalt des Theaterstücks basiert auf einem dänischen Kinderbuch: Louisa - gespielt von Eva Korte - ist ein typisches Mädchen. Sie mag Rosa, spielt mit Puppen und träumt davon, einem Prinzessin zu werden. Doch an diesem Morgen ist alles anders: Sie wacht auf und ist ein JUNGE! Statt ins

Prinzessinnenschloss muss Louisa in den Kletterpark im Rahmen des Schulausflugs. Selbst ihr Vater weiss nicht was eigentlich alles ANDERS ist!

Als Junge im Kletterpark hat sie weitaus mehr Spass und bekommt mehr Mut als sie sich hätte vorstellen können und baut eine neue Freundschaft auf zu Oskar - gespielt von Henning Jung -. In der Haut eines Jungen lernt sie auch so manches darüber, was Jungen über Mädchen denken. Nach einem Streit läuft sie weg zu ihrem Geheimversteck, einer Höhle. Dort trifft sie Johanna, der dasselbe passierte, nur dass sie vorher Johann hiess. Es folgen eine Reihe interessante Szenen und Lieder über Mädchen-Sein bzw. Junge-Sein.

Dies ist ein wunderbares Beispiel, ebenso wie das Theaterstück "Numia" der NGO Hand an Hand, welches von Kindern als Schauspieler/innen in verschiedenen Gemeinden im Süden Luxemburgs von Januar bis März 2015 aufgeführt wurde - dass Gleichberechtigung mit viel Spass schon in einem frühen Alter vermittelt werden kann und somit Prävention von der feinsten Sorte. Im Oktober gastiert "Als Louisa plötzlich Louis war" in Strassen und in Redange/ Attert.



SCHOULKOLONIEN

D'Enseignanten aus den Zyklen 1 an 2 hunn d'Méiglechkeet hier eege Kolonie ze plangen an se sou de Besoinen an de Wënsch vun hire Kanner unzepassen. Well all Joer just eng begrenzten Unzuel vu Klasse vun dëser Offer profitéiere kann, besteet e Roulement deen all Enseignant et erlaabt un den Tour ze kommen.

All d'Klassen aus den Zyklen 3.2 a 4.1 gi wéi déi lescht Joren op Fiesch an d'Schwäiz. Vir d'éischt léieren d'Kanner aus dem 3.2 op flotte Wanderunge Fiesch an seng Ëmgéigend am Summer kennen, am 4.1 steet dann hier Wanterkolonie mat Skifueren um Programm.

FIESCH WANTER 2016 :

- | | |
|----|---------------|
| 1. | 20.02 – 27.02 |
| 2. | 27.02 – 05.03 |
| 3. | 05.03 – 12.03 |
| 4. | 12.03 – 19.03 |

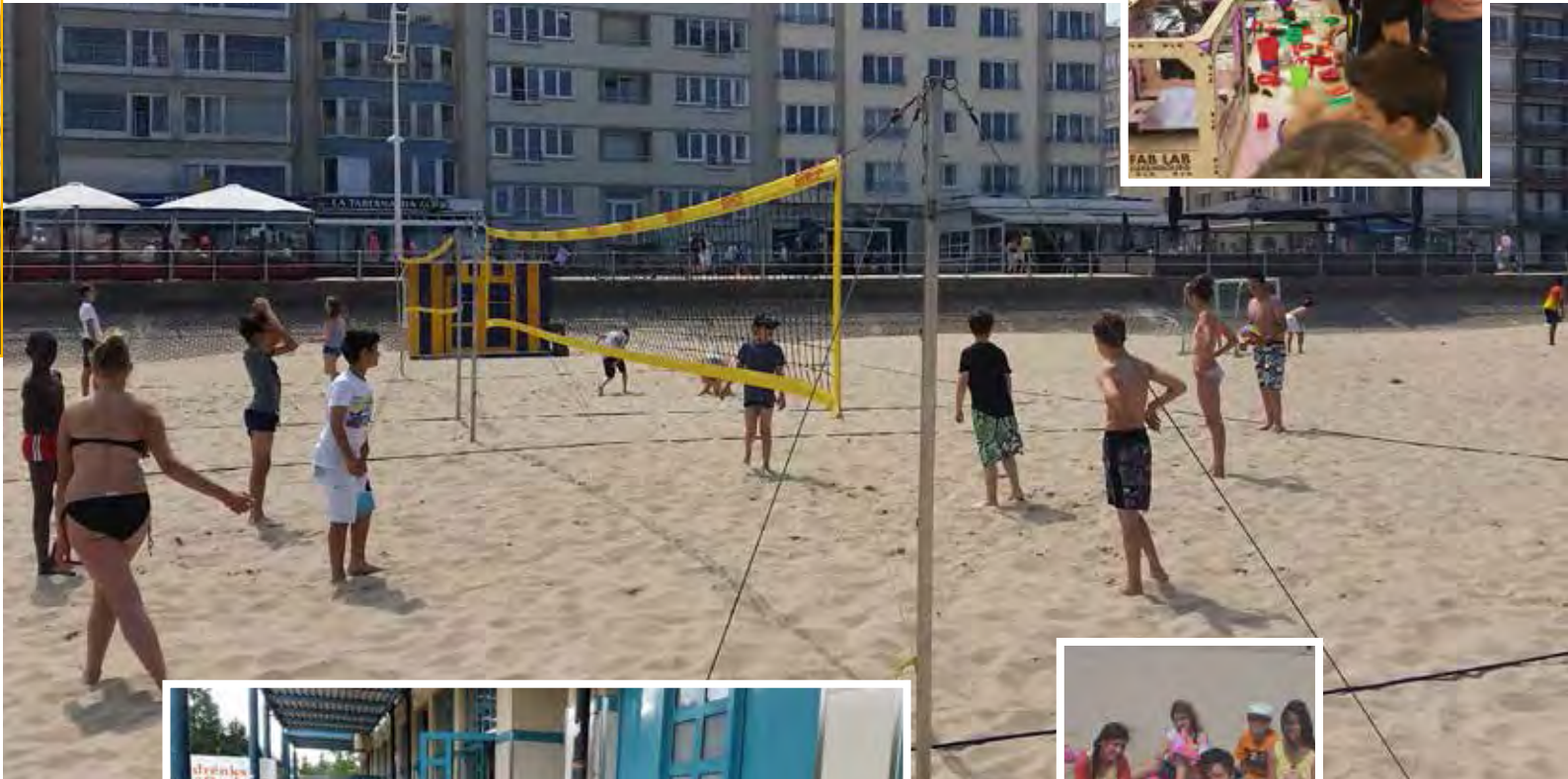
FIESCH SUMMER 2016 :

- | | |
|----|---------------|
| 1. | 11.06 – 18.06 |
| 2. | 18.06 – 25.06 |
| 3. | 25.06 – 02.07 |
| 4. | 02.07 – 09.07 |





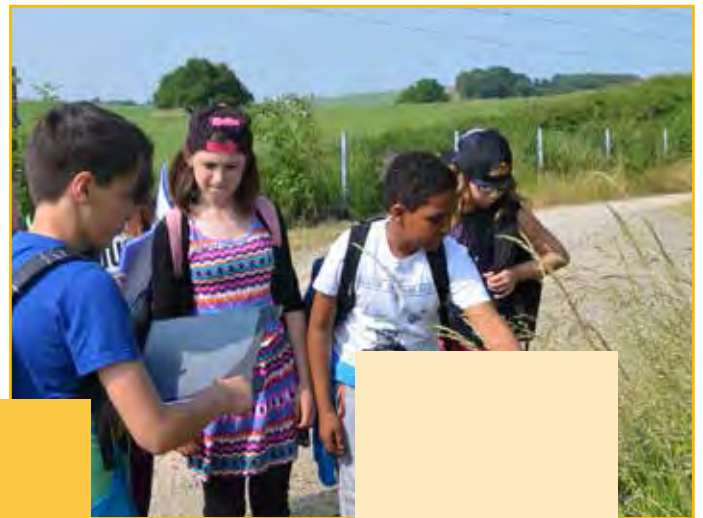
SOLEUVRE 2000



BELVAUX-POSTE



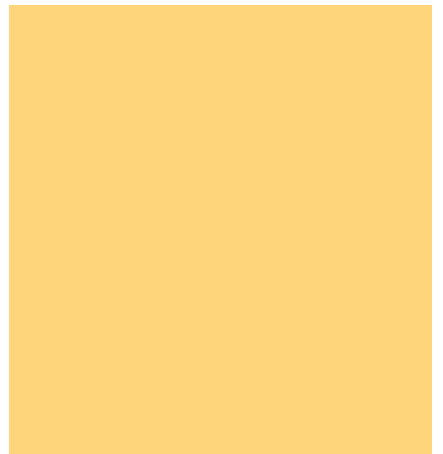
Auch 2014 war das Kulturfest der Schule BELES-POST ein großer Erfolg. Wie jedes Jahr wurde ein Teil der Einnahmen an die Asbl D'Gemeng Suessem hëllef gespendet. Die Spende kam diesmal dem CHINTAN Projekt zugute, ein Projekt des Klimabündnisses Luxemburg und der ASTM, das die Müllsammler in Indien unterstützt.



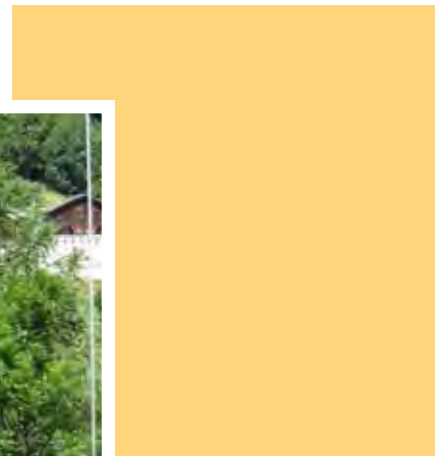
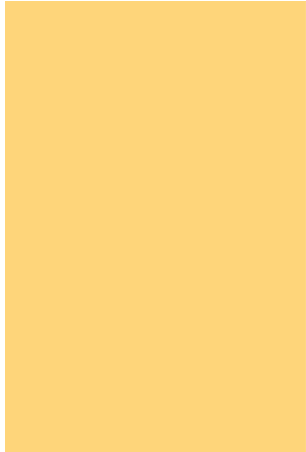
CHEMIN ROUGE



ÉILERENG



SCHEIERHAFF



LASEP SEKTION GEMENG SUESSEM

(LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)



Eis Lasep Sektoun, déi säit dem Schouljoer 1964-65 besteet, bidd de Grondschoukanner vill verschidden a flott Méiglechkeeten Sport ënnert der Leedung vu kompetenten an engagéierten Dirigentën ze maachen z.B.

- Fussball
- Schwammen
- Mountainbike (Pumptrack, Geocaching)
- Danzen
- Multisport
- Wing-Tsun (sech selwer verdeedegen)
- Ballspiller

Fir 20€ Cotisatioun pro Joer kann all Kand aus der Gemeng sech un all de proposéierte Sportaktivitéiten bedeelegen. En détailléierte Programm gëtt de Grondschoukanner no der Rentrée am September ausgedeelt. De Programm an d'Umeldungsziedelen kann een awer och um Schoulsite (www.ecoles-sanem.lu) eroflueden!



UNE ALIMENTATION SAINES EST DE PREMIÈRE IMPORTANCE !

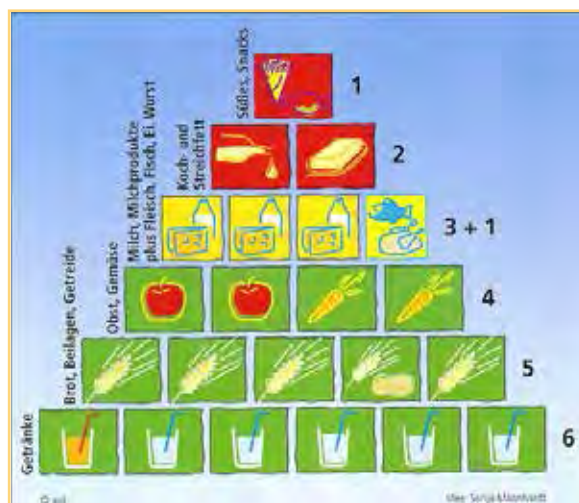
Depuis des années, la Commune de Sanem s'engage activement à promouvoir une alimentation saine, afin de prévenir et de combattre les maladies de civilisation comme notamment les maladies cardiaques et cardio-vasculaires ou encore la surcharge pondérale.

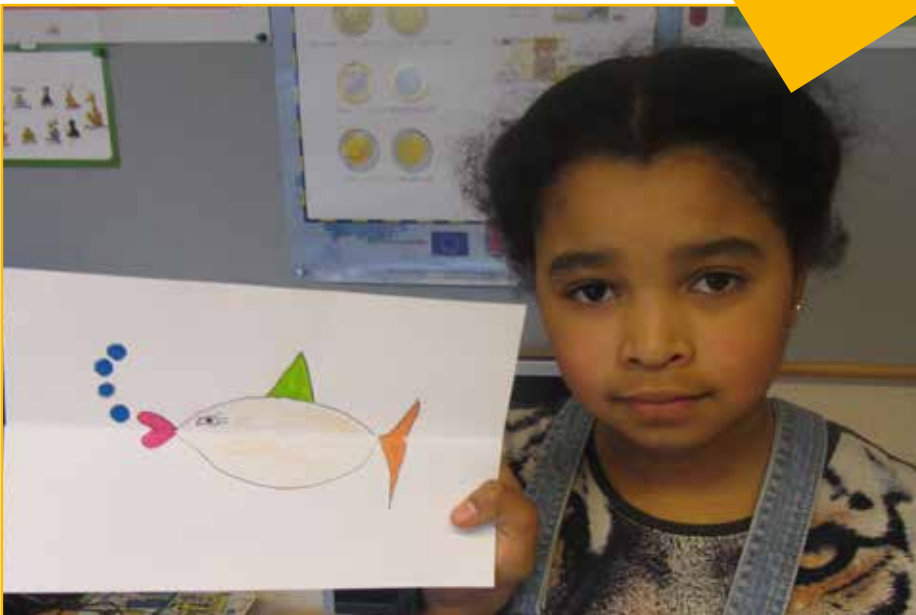
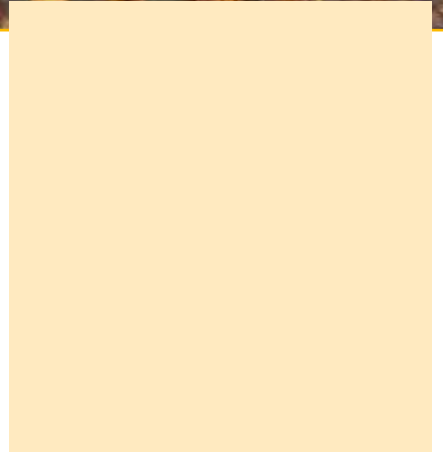
Repas dans les Cantines scolaires et Foyers de midi

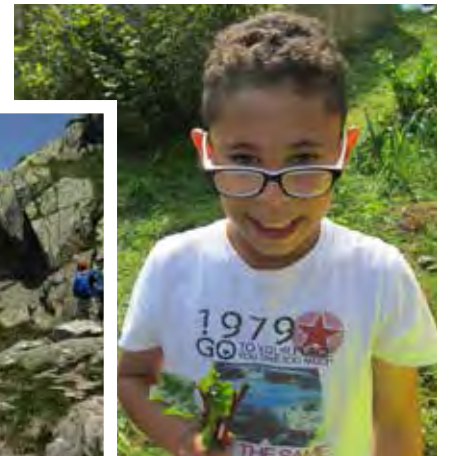
La Commission de Surveillance de la Restauration* se réunit régulièrement pour assurer l'organisation d'une alimentation saine dans nos structures de la Maison Relais ainsi que pour épauler les multiples acteurs en vue de pouvoir garantir des prestations de haute qualité. Elle est composée de responsables politiques, de représentants aussi bien du corps enseignant que des parents d'élèves, de la Maison Relais et du CIPA REWA ainsi que d'un expert en restauration, tout ceci dans l'idée de réunir tous les groupes concernés par l'alimentation au sein de notre commune.

Sous leur surveillance, des menus variés et adaptés aux besoins des enfants sont proposés par une équipe multidisciplinaire composée de cuisiniers, d'une diététicienne (Madame Jacqueline Feyder-Welbes) et de représentants de l'équipe éducative, chacun ayant un rôle bien particulier pour assurer une alimentation équilibrée et attrayante à nos jeunes et pour les éduquer à se nourrir de façon adéquate.

Ainsi, dans le souci d'évoluer constamment, depuis juin 2015 nos cuisiniers préparent tous les jours des plats végétariens pour les enfants qui en ont fait la demande. Comme tous les menus habituels, ceux-ci sont également validés par une diététicienne. Depuis longtemps un menu végétarien était déjà proposé, mais seulement une fois par semaine.







Education à la nutrition saine à la maison relais, mais également à l'école

Depuis 5 ans Madame Josette Rotolo, faisant parti de notre équipe éducative au sein de la cuisine de la maison relais, se déplace dans les différents foyers afin de proposer régulièrement des activités de cuisine aux enfants.

A partir de la rentrée scolaire 2015-2016, Mme Rotolo bénéficiera de plus d'heures pour pouvoir faire le même genre d'activités avec les enfants non-scolarisés; ces activités seront adaptées à l'âge de ces enfants.

Mis à part la production de repas pour nos cantines et foyers de midi, nous avons instauré dans nos écoles un concept qui prévoit d'offrir à chaque enfant, plusieurs fois lors de son parcours à l'école fondamentale des séances d'informations sur la nutrition saine. L'éducation à la nutrition saine des enfants d'aujourd'hui, qui seront les parents de demain, est d'une importance capitale à nos yeux. Le contenu des séances est adapté à l'âge et au niveau de compréhension des enfants dans les cycles respectifs.



L'encadrement des écoliers est assuré par notre diététicienne, Madame Véronique Gauche, en collaboration avec le personnel enseignant en charge de la classe respective. La partie théorique est bien sûr complétée par un volet pratique, d'ailleurs toujours bien accueilli par les élèves. Bon appétit !

Depuis l'implémentation progressive du projet en question il y a maintenant 5 ans et en guise de préparation de l'année scolaire 2015/16, nous allons procéder à une enquête de satisfaction auprès des enseignants, ceci en étroite collaboration avec le président du Comité des écoles, Monsieur Guy Theis, en vue d'augmenter davantage la qualité de cette prestation à l'école.

Depuis des années nous maintenons également le programme national « Fruit for school » dans nos écoles afin d'assurer que nos enfants sachent que la consommation journalière de fruits est très importante.

***Commission de Surveillance de la Restauration actuelle:**

Représentants - politiques :

Marc Goelhausen Président, Echevin Santé), Myriam Cecchetti Echevine Ecoles, Simone Asselborn-Bintz Echevine Maison Relais/CIPA, Chantal Faber-Huberty, Carine Reuter-Bauler,

Parents d'élèves :

Écoles :

Thomas Beate, Laribi Yasmine
Joël Wintersdorf,
Wallisch-Allar Peggy,
Steve Reuter

Maison Relais :

Serge Olmo, Marcel Belche,
Cherryl Linden, Biot Nadine

CIPA REWA :

Expert :

Alain Willet, Daniel Weiler
Henri Reding

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE



MAISON RELAIS DE LA COMMUNE DE SANEM

La commune de Sanem a élaboré en 2001 le projet de la «Maison Relais» afin d'offrir une garde qualifiée pour les enfants en dehors des horaires scolaires.

Comme il s'agit d'un projet à long terme qui a pour but d'offrir ce service dans les différentes localités et quartiers de la commune, les changements se font au fur et à mesure que les infrastructures le permettent. Ceci implique que l'admission dans ces structures fonctionne selon des critères d'admission et avec possibilité de listes d'attente. Cependant depuis 2001 tous les enfants scolarisés ont pu être admis.

Objectif principal: donner aux familles monoparentales, aux familles dont les 2 parents travaillent ou aux familles en difficulté, la possibilité de faire encadrer leurs enfants scolarisés.

LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MAISON RELAIS:

A) ACCUEIL DU MATIN:

Un accueil est prévu dans ou à proximité de tous les bâtiments scolaires de 7h00 à 7h50 heures.

L'Accueil du Matin qui se fait dans une salle de classe ou dans un autre local disponible est assuré par le personnel de la Maison Relais.

B) ACCUEIL DE MIDI:

L'Accueil de Midi est une surveillance destinée aux enfants du cycle 1 tous les jours de la semaine jusqu'à la fin des cours de l'enseignement primaire, à savoir : les lundis, mercredis et vendredis de 11h45 à 11h55 ainsi que les mardis et jeudis de 11h45 à 12h25.

Ce service s'adresse aux parents d'élèves fréquentant à la fois l'enseignement du cycle 1 et des cycles 2-4 afin de leur éviter un double trajet.

C) FOYERS DE MIDI:

- Foyer de Midi «Bieles-Schoul»
(pour les enfants de l'école Belvaux)
- Foyer de Midi «Kulturschapp»
(pour les enfants de l'école Ehlerange)
- Foyer de Midi «Maison Feyder»
(pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer de Midi «Centre Culturel Suessem»
(pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer de Midi «Ecole 2000»
(pour les enfants des écoles Soleuvre/Centre et 2000)
- Foyer de Midi «Scheierhaff»
(pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- Foyer de Midi «Roude Wee»
(pour les enfants de l'école Chemin-Rouge)



Ce service, anciennement appelé cantine scolaire, est destiné aux enfants ayant besoin d'un encadrement pendant les heures de midi. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'École 2000, du Scheierhaff à Soleuvre et du Chemin Rouge et sont transportés aux autres foyers de midi. Puisque beaucoup d'enfants mangent trois à cinq fois par semaine (jusqu'à 180 fois par an) dans le restaurant scolaire, il est important de veiller à une bonne qualité des produits utilisés et à la préparation de repas équilibrés. La situation du déjeuner commun contient un aspect pédagogique important.

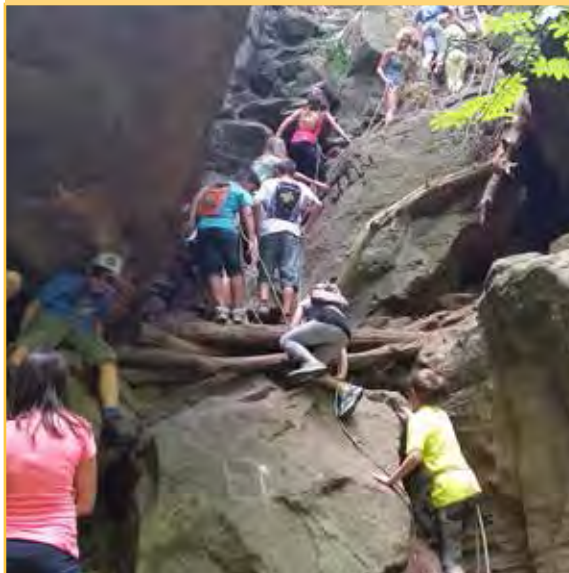
HORAIRE

Les 7 Foyers de Midi fonctionnent 5x par semaine; lundi/mercredi et vendredi de 11h55 à 13h50 heures, mardi et jeudi de 12h25 à 14h30 heures. Ces heures d'ouverture varient en fonction des horaires scolaires et s'adapteront le cas échéant à ces horaires.

ACTIVITÉS

Les activités que les enfants exercent sont diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique... Mardi et jeudi les devoirs sont effectués.

Les Foyers de Midi ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.



D) LES FOYERS SCOLAIRES

- Foyer Scolaire Zolwer-Detroit
(pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Foyer Scolaire Soleuvre-Centre
(pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Zolwer Kannerbuerg
(pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Maison Relais Scheierhaff
(pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- Maison Relais Rouge Wee
(pour les enfants de l'école Chemin Rouge)
- Foyer Scolaire Suessem
(pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Suessem-Scoutshome
(pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Suessem-Maison Feyder
(pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Bieles-Post
(pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- Foyer Scolaire Bieles-Pompjees
(pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- Foyer Scolaire Eilereng
(dans l'annexe au Scheierhaff, pour les enfants de l'école d'Ehlerange)

Ce service s'adresse aux familles ayant besoin d'un encadrement en dehors des heures scolaires et pendant les vacances. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

HORAIRE PENDANT LA PÉRIODE SCOLAIRE

- lundi/mercredi/vendredi : 11h55 -13h50 et 15h50 - 18h30
- mardi/jeudi : 12h25 - 18h30

Les enfants, accompagnés de personnel éducatif, sont conduits par les bus à l'arrêt le plus proche du foyer. De là, ils sont accompagnés au Foyer Scolaire. Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants au plus tard à 18h30.

ASSISTANCE AUX DEVOIRS

- Mardi et jeudi : 1 heure et demie d'assistance aux devoirs sont prévues. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être terminés à la maison.
- Lundi et mercredi : le temps réservé à l'assistance aux devoirs ne dépassera pas 1 heure.

ACTIVITÉS

- Réaliser diverses activités pédagogiques et ludiques, favoriser les contacts sociaux, aider les enfants à devenir plus indépendants, aider les enfants à effectuer leurs devoirs...
- Des activités très diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique, ...
- Des activités à l'extérieur : (jeux, sports, jardin, promenades, excursions, colonies de vacances, ...)

HORAIRE PENDANT LES VACANCES

Du lundi au vendredi : 7h00-18h30

PROJETS

Notre service participe à divers projets tels que «Gesond lessen, méi Bewegen», «Liese mecht schlau», «Konscht am Bësch, les Sentiers Rouges», «Relais pour la Vie», Chorale de la Maison Relais à la fête du 3ème âge, projets intergénérationnels, «Kultur fir Kanner», «Kachen matt Kanner», etc.



E) LA CRÈCHE DE LA « ZOLWER KANNERBUERG »

En janvier 2012 la commune a annexé le Foyer de Jour «Zolwer Kannerbuerg». Ainsi, la commune dispose, à part du groupe des enfants scolarisés, de 18 places pour les enfants âgés de 2 mois à 2 ans et de 26 places pour les enfants de 2 à 4 ans.

En général, les parents amènent leur(s) enfant(s) au Foyer entre 7h00 et 9h30. Vers 9h, un petit déjeuner est proposé aux enfants. A midi, un repas chaud est offert à tous les enfants de la Crèche. Et à 16h, un goûter est servi. Dès 17h, les parents viennent reprendre leur(s) enfant(s) et ce, jusqu'au plus tard 19h00.

Les enfants sont encadrés par du personnel éducatif qualifié. Différentes activités sont proposées, et cela selon les besoins des enfants et les possibilités du groupe. Nous disposons de deux minibus pour diverses sorties et promenades.

Le travail se fait en collaboration avec les parents. Nous souhaitons les associer au travail éducatif et social effectué au sein du Foyer

F) PROJET MAISON RELAIS/ PRÉCOCE

Pour la rentrée scolaire 2015/2016 nous proposons un projet d'accueil à plein temps à un certain nombre d'enfants du précoce sur le site de l'école «Chemin Rouge» et sur le site de l'école de Sanem.

INFORMATIONS GÉNÉRALES:

PRÉPARATION DES REPAS

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, notre service a engagé des cuisiniers diplômés et autre personnel de cuisine. Ainsi dans notre commune les repas sont préparés sur place. L'accent est mis sur la qualité des repas et des produits utilisés.

CONCEPT

Nous avons élaboré un concept pédagogique de notre service afin de travailler de façon encore plus structurée et de nous donner les moyens appropriés afin d'évaluer notre travail.

PERSONNEL

Le personnel encadrant est constitué d'un assistant sociale, d'éducateurs(trices) gradué(e)s, d'éducateurs(trices) diplômé(e)s, d'aide-éducateurs(trices), d'une infirmière en pédiatrie, de remplaçant(e)s, de cuisiniers(ères), d'aide-cuisiniers(ères) et de personnel de maintenance.

ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE

Depuis 2013 nous disposons de l'appui d'une psychologue freelance qui nous soutient dans notre gestion du quotidien.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS ET INSCRIPTION:

La facturation sera établie selon le dispositif du «Chèque-Service Accueil». Ce dispositif instituant une participation financière parentale réduite, voire une gratuité partielle est en vigueur depuis mars 2009. Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent y adhérer auprès de l'Administration communale.

L'adhésion qui peut s'effectuer tout au long de l'année, est gratuite. L'inscription à la Maison Relais s'effectue au moyen d'une fiche d'inscription, qui peut-être retirée à la Maison Relais ou téléchargée sur notre site internet www.maison-relais-sanem.lu

CONTACTS À LA MAISON RELAIS

www.maison-relais-sanem.lu / contact@maison-relais-sanem.lu

ADMINISTRATION

Serge Olmo / Marcel Belche
6, rue Jean Anen, L-4413 Soleuvre

Tél. : 26 59 12 28
Fax : 26 59 12 28 50

POUR DES CHANGEMENTS À COURT TERME VEUILLEZ APPELER LES ACCUEILS DU MATIN

(entre 7h et 8h) :

| | |
|---|----------------------------|
| Pour les enfants de l'école Scheierhaff : | 621 236 476 ou 59 30 26 17 |
| Pour les enfants de l'école Belvaux Poste : | 26 59 03 44 |
| Pour les enfants des bâtiments de l'école de Sanem : | 26 59 13 53 |
| Pour les enfants des bâtiments des écoles de Soleuvre : | 59 00 92 |
| Pour les enfants des bâtiments de l'école du Chemin Rouge : | 26 59 20 10 |
| Pour les enfants de l'école d'Ehlerange : | 691 80 72 63 |

FOYERS SCOLAIRES

| | | |
|---|----------------|--|
| Foyer Scolaire Bieles-Post | 26 59 10 91 | 12, rue de France, L-4446 Belvaux |
| Foyer Scolaire Bieles-Pompjees | 59 36 63 | 14, rue du Stade, L-4488 Belvaux |
| Foyer Scolaire Suessem | 26 59 12 27 | 20, rue du Château, L-4992 Sanem |
| Foyer Scolaire « Scoutshome » | 26 59 63 27 | 18, rue du Château, L-4992 Sanem |
| Foyer Scolaire « Maison Feyder » | 26 59 13 53 | 35, rue de Niedercorn, L-4990 Sanem |
| Maison Relais Scheierhaff | | 6, rue Jean Anen, L-4413 Soleuvre |
| groupe cycle 2 (r.d.ch) | 26 59 12 28 52 | |
| groupes cycles 3-4 (1er étage) | 26 59 12 28 53 | |
| Foyer Scolaire Scheierhaff | 59 30 26 11 | |
| École Scheierhaff groupe préscolaire | | 25, Scheierhaffstrooss, L-4492 Soleuvre |
| Foyer Scolaire Zolwer | 26 59 13 16 | 220, rue de Differdange, L-4438 Soleuvre |
| Foyer Scolaire Soleuvre-Centre | 26 59 04 99 | 14, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre |
| Foyer Scolaire Éilereng | 26 59 06 34 | |
| Annexe école Scheierhaff | | 27, Scheierhaffstrooss, L-4492 Soleuvre |
| Foyer Scolaire Rouge Wee | 26 59 20 | 60a, rue Sigefroi, L-4407 Belvaux |
| groupe préscolaire | 26 59 20 20 | |
| groupe scolaire | 26 59 20 30 | |

FOYERS DE MIDI

| | | |
|--|--------------|---|
| Foyer de Midi « Bieles-Schoul » | 26 59 03 44 | |
| Ecole Belvaux-Poste | | 2, rue de la Poste, L-4477 Belvaux |
| Foyer de Midi « Kulturschapp » | 691 80 72 63 | 15, rue Kulturschapp, L-4380 Ehlerange |
| Foyer de Midi « Maison Feyder » | 26 59 13 53 | 35, rue de Niedercorn, L-4990 Sanem |
| Foyer de Midi « Centre Culturel Suessem » | 59 18 01 | 2, rue du Château, L-4992 Sanem |
| Foyer de Midi « Ecole 2000 » | 59 00 92 | |
| École 2000 à Soleuvre | | 53, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre |
| Foyer de Midi « Scheierhaff » | 59 30 26 17 | |
| École Scheierhaff à Soleuvre | | 25, Scheierhaffstrooss, L-4492 Soleuvre |
| Foyer Midi Rouge Wee | 26 59 20 10 | 60a, rue Sigefroi, L-4407 Belvaux |

ZOLWER KANNERBUERG

3, place de l'indépendance, L-4418 Soleuvre

| | |
|----------------------------|---------------|
| Bureau | 59 05 30 -1 |
| Fax | 59 05 30 -300 |
| Groupe Crèche I | 59 05 30 -210 |
| Groupe Crèche II | 59 05 30 -220 |
| Groupe Jardin d'enfants I | 59 05 30 -230 |
| Groupe Jardin d'enfants II | 59 05 30 -240 |
| Groupe Centre d'enfants I | 59 05 30 -250 |
| Groupe Centre d'enfants II | 59 05 30 -260 |

PROJETS PRÉCOCE

Maison Relais - Précoce Suessem 59 42 98 (nouv. école) 33 et 37, rue de Niedercorn,
59 54 88 (pavillon) L-4990 Sanem

Maison Relais-Précoce Roude Wee 26 59 11 99 60, rue Sigefroi, L-4407 Belvaux

SERVICE RASE

Relais d'Accompagnement Socio-Éducatif 59 30 26 22 / 59 30 26 23
621 326 645 / 621 284 296



LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



BELVAUX

Debout d.g.à d.: Eliane LAUX, Nicole BREUER, Sandra BIRARDI, Bob DE TEMMERMANN, Christian BIOT, Jill OLINGER, Françoise AVOGARO, Nadia MENDICHI

Assises d.g.à d.: Kim BADIA, Christine BRÜCK, Melissa SCHWICKERATH

(absents: Anna MARNACH, Milly BARIVIERA, Stella MERCALDI, Jeannette BACIC).



CHEMIN ROUGE

Debout d.g.à d.: Sandrine WOLTER, Tania LANG, Antonia MILANO, Josette AHNEN, Brigitte CASALI, Tamina FABBRO, Esther REULAND, Michèle KIEFFER, Jessica LAURES, Nathalie SCHWEICH, Jill BLAISE, Anne GERBES, Sally URHAUSEN, Tunn DEFAY, Fabien ROBERT

Assis d.g.à d.: Dani MERCALDI, Chantal THEIN, Lynn KRAETZER, (absents: Simone SPAUS, Sylvia SCHNEIDER, Nathalie REITER).

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

SANEM



Debout d.g.à d: Stella MERCALDI, Sonia BILLO, Eliane PAPI, Marion MANCINELLI, Sonja WIRTZ, Chantal BIOT, Jo METZLER, Nadine BIOT, Yannick LIBER, Yanik KOMBO, Daniel CARNEVALI, Manon REINARD, Mandy FIORIFERI, Fabien ROBERT

Assises d.g.à d.: Luisa GRAVUSO, Jessica MAUSEN
(absente : Laura RINGS).

SCHEIERHAFF



Debout d.g.à d.: Christiane PLUMER, Klaudia BIROVA, Chantal REIS, Rita KERSCHEN, Lydie BIDAINE, Christine MEYERHOFER, Maïté DA LUZ, Michelle WINANDY, Dan KIEFFER, Fernanda PINTO BASTOS, Serge OLMO, Marcel BELCHE, Marco TENCHINI

Assises d.g.à d.: Viviane REIFFER, Chantal THEIN, Muriel Galeazzi, Tania MEYER
(absentes: Mélanie BACIC, Simone FRIESEISEN, Patricia SCHLINKER).

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



SOLEUVRE

Debout d.g.à d.: Brian BECKER, Diane CLAUDE, Daniela BETTINI, Sally BADIA, Sonja HAINE, Marc JUNGERS, David BERTHLE, Lynn FRANTZ
Assises d.g.à d.: Cynthia VITALI, Yasmine JUCHEM
(absentes: Bianca VIDOTTO, Mandy STEMPEL).



EHLERANGE

Debout d.g.à d.: Chantal BÄCKER, Patrice THILL, Myriam DUCOLI, Rosa AMENDOLA
Assis d.g.à.d. Eric DEVOS, Martine FABER
(absente: Gabrielle KERSCHEN).

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

ÉQUIPE ÉDUCATIVE REMPLAÇANTE ZOLWER KANNERBUERG:



Debout d.g.à d.: Chantal SERTIC, Maria DA ROCHA, Marion HAAS Assises d.g.à d. Françoise HEINZ, Catherine FISCHBACH
(absentes: Denise DOERFEL, Jeannette FLEGAR, Tamara SCHÜTZ).

ÉQUIPE ÉDUCATIVE REMPAÇANTE



Debout d.g.à d: Marie KIEFFER, Sylvie FABBRO, Carole BAUSTERT, Vincent RUPP, Sandrine Pannaccio, Fabio BRUZZESE, Joana SILVA
Assis d.g.à d.: Kim BÄCKER, Dan KIEFFER
(absentes: Rachel HOLCHER, Kim LEINEWEBER, Nathalie REITER).

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES



ZOLWER KANNERBERG

Debout d.g.à d.: Danielle SCHMIT, Béatrice STEFANELLI, Tessy GREISCH , Sylvie STEINMETZ, Nadia KNEBLER, Fabienne KREMER, Joëlle GENIN, Laura THILL, Delphine GERGES, Sylvia WEILER, Kerstin STAUDT, Tessy SCHNEIDER
Assises d.g.à d.: Mireille SIMON, Laura BOSSIO
(absentes: Isabelle ANTOINE, Samantha KREMER, Nathalie NICKELS).

ÉQUIPE CUISINE



ÉQUIPE CUISINE

Debout d.g.à d.: Marco DUMMONG, Daniel GOBERT, Maria PINTO MARTINHO, Isabelle PECOUL, Linda WAGNER, Stéphanie Scholtus, Rosa Maria DE ABREU, Kevin ALDRINGER, Rosalie HEYAR, Mallory HETZEL, Richard MENCE, Edmée SCHMIT
Assis d.g.à d.: Pascal LAURENT, Tuong NGUYEN
(absente: Sandra BERTON).

AMICALE DE LA MAISON RELAIS DE LA COMMUNE DE SANEM



Zanter 2001 fonctionnéiert bei eis an der Gemeng eng Maison Relais. Niewent hirer eigentlecher Tâche, organiséiert d'Personal awer och regelméisseg Aktivitéiten, di iwwer d'Betreiung vun de Kanner erausginn. Dës kënnen Fester oder aner kulturell respektiv sportlech Organisatiounen sinn, déi sech net nëmmen un di ageschriwwe Kanner riiicht, mä och un d'Elteren, Frënn a Bekannter, Awunner aus der Gemeng a.s.w...

Fir dës Aktivitéiten ze geréieren, hu sech am Joer 2008 eng Rëtsch Leit vum Personal zesummegeesat, fir d'Amicale vun der Maison Relais (AMARE) ze grënnen. D'AMARE, déi keen Afloss op d'Gérance vun der Maison Relais u sech huet, plängt esou eng ganz Rei vu Manifestatiounen, wéi d'Familljefest an der Maison Relais, e Chrëschtbasar, lokal Fester an deene verschiddenen Foyeren uersichert d'Gemeng. Doriwwer eraus organiséieren si och gréisser Aktivitéiten, wi z.B. e Solidaritéitslaf, Theateropféierungen oder hiren „intermaisonrelaischen Aarschballtournoi", en Tournoi deen an Tëschenzäit schonns eng national Renommee huet.

Bei dëse Manifestatiounen, kann d'AMARE och finanziell e Benefice maachen. Heimatt finanzéieren si weider Aktivitéiten, Ausflich, Kolonien, Materialer,... fir d'Kanner aus der Maison Relais. Doriwwer gëtt awer och u Kanner geduecht, deenen et villäicht manner sou gutt geet: Verschidden Donen konnten esou u verschidden wohltätig Organisatiounen iwverreecht ginn. Och wann d'Maison Relais u sech finanziell duerch de Support vun der Gemeng a Konventiounen mam lëtzebuerger Staat ofgeséichert ass, sou kann d'AMARE awer weider finanziell Moyenen ze Verfügung stellen, déi villäicht net elementar wichteg sinn, déi awer d'Qualitéit vun der Kannerbetreiung weider erhéicht.



LABEL CRÈCHE DE LA COMMUNE DE SANEM 2015



Le 10 juillet 2015 un Label Crèche de la Commune de Sanem 2015, a été décerné à cinq crèches privées situées sur le territoire communal. En tout huit crèches sur dix ont accepté de participer à ce projet. L'évaluation de ces crèches a été inspirée du modèle Suisse « QualilPE », à savoir que ce qui a été observé était :

- la qualité pédagogique de la crèche envers l'enfant,
- le respect du rythme et la prise en charge individualisée de l'enfant,
- les langues en général et notamment la langue luxembourgeoise pratiquée dans la crèche,
- l'intégration et la participation de la garderie avec les enfants et leurs parents,
- la sécurité et l'équipement à l'intérieur et aux alentours du bâtiment,
- la qualité et la diversité alimentaire proposée aux enfants,
- la présence de jouets adaptés et facilement accessibles aux enfants,
- la qualification et le management du personnel encadrant

Cette évaluation avait un double objectif, d'une part celle de mettre en relief le potentiel de chaque crèche et d'autre part, celle de permettre aux familles faisant appel aux crèches privées situées sur le territoire communal, d'avoir une vision plus transparente de la qualité du service offert par la crèche aux enfants et aux familles.

LES CINQ CRÈCHES AYANT OBTENU CE LABEL VALABLE POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS SONT :

- Crèche Ribambelle, www.creches-ribambelle.lu
- Crèche Les Petits Dinsaures, www.lespetitsdinsaures.lu
- Crèche Bei de Wiermercher I et Crèche Bei de Wiermercher II, www.wiermercher.lu
- Crèche Zolwerknaeppercher, www.zolwerknaeppercher.lu





**LE CHEMIN DE
L'ÉCOLE**

TRANSPORT



Sandy Wintringer



TRANSPORT SCOLAIRE

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers dans les bus scolaires et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin.

L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

TRANSPORT INDIVIDUEL

Nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant les bâtiments d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées devant l'école diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées.

SANS VOITURE À L'ÉCOLE



Opgepasst!
Mär ginn
an d'Schoul

Beaucoup d'élèves sont amenés régulièrement à l'école en voiture.

Des situations dangereuses pour nos enfants devant les bâtiments scolaires en sont très souvent la conséquence fâcheuse.

Il existe certainement de temps en temps de réelles raisons pour amener ses enfants à l'école en voiture.

Mais le plus souvent c'est avant tout la force de l'habitude qui nous fait quotidiennement sortir la voiture.

Par l'action «Sans voiture à l'école», la Commune de Sanem souhaite inciter les enfants à renoncer davantage à la voiture comme moyen de transport scolaire. Nous faisons appel à vous pour que vous les y encouragiez!

UN GAIN PÉDAGOGIQUE

- nos enfants apprennent à avoir un comportement responsable sur la route
- nos enfants deviennent des acteurs de la sécurité et de la protection de l'environnement
- nos enfants apprennent à réagir de manière autonome

UN GAIN DE SÉCURITÉ

- moins de stationnements gênants
- moins de trafic aux abords des écoles
- les accès à l'école deviennent plus sûrs
- ce sentiment de sécurité rassure les parents

UN GAIN ÉCOLOGIQUE

- moins de pollution
- moins de bruit

UN GAIN POUR LA SANTÉ

- prévention de l'obésité
- promotion du développement intellectuel
- augmentation de la capacité de concentration
- renforcement du système immunitaire

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS D'ABORD !

CONTRIBUONS TOUS À L'AUGMENTATION DE LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS AUX ALENTOURS DES ÉCOLES !

En 2008, la commune de Sanem a élaboré respectivement mis en place le « Séchere Schoulwee », ceci en collaboration avec les parents des élèves. Le projet a permis à la commune de réaliser des démarches pour améliorer davantage la sécurité des enfants aux endroits critiques.

ÉVITEZ D'AMENER LES ENFANTS À L'ÉCOLE EN VOITURE !

Par contre un danger tout aussi notoire provenant du comportement de certains parents d'élèves a été constaté.

En effet, beaucoup de parents déposent leurs enfants en voiture devant les écoles de notre commune et les récupèrent à la fin des cours. Nombreux sont ceux qui ne respectent pas les règles du code de la route et de ce fait, mettent en danger leurs propres enfants et les enfants des autres.

Pour cela, nous invitons les parents à amener leurs enfants à l'école à pied, ce qui est avantageux écologiquement et socialement. Les enfants plus âgés pourraient même faire le trajet à vélo. Chaque école dispose de nombreux râteliers prévus à cet effet et leur nombre peut être augmenté à tout moment en cas de besoin.

A tous les parents, qui pour des raisons personnelles sont obligés de déposer leurs enfants en voiture, nous demandons de consulter les pages suivantes, où des photos aériennes indiquent les différents sites d'écoles avec les emplacements de stationnements sécurisés et les endroits où le stationnement représente un danger pertinent pour les piétons.

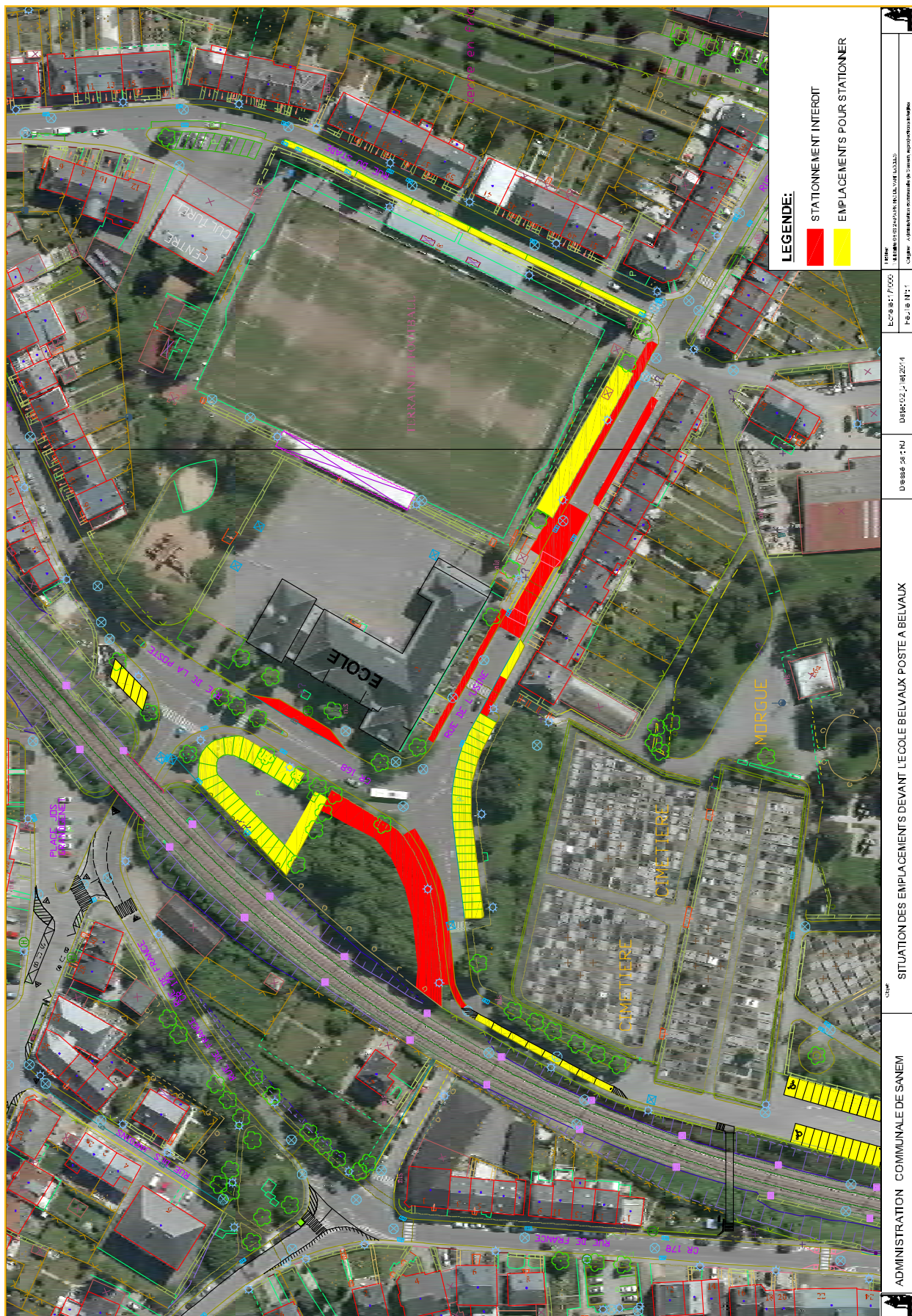
Afin de garantir au mieux le respect des consignes, notre agent municipal ainsi que les forces de l'ordre marqueront davantage leurs présences auprès des écoles à partir de la rentrée.

« QUE C'EST COOL D'ALLER À L'ÉCOLE À PIED, À VÉLO OU EN BUS ! »

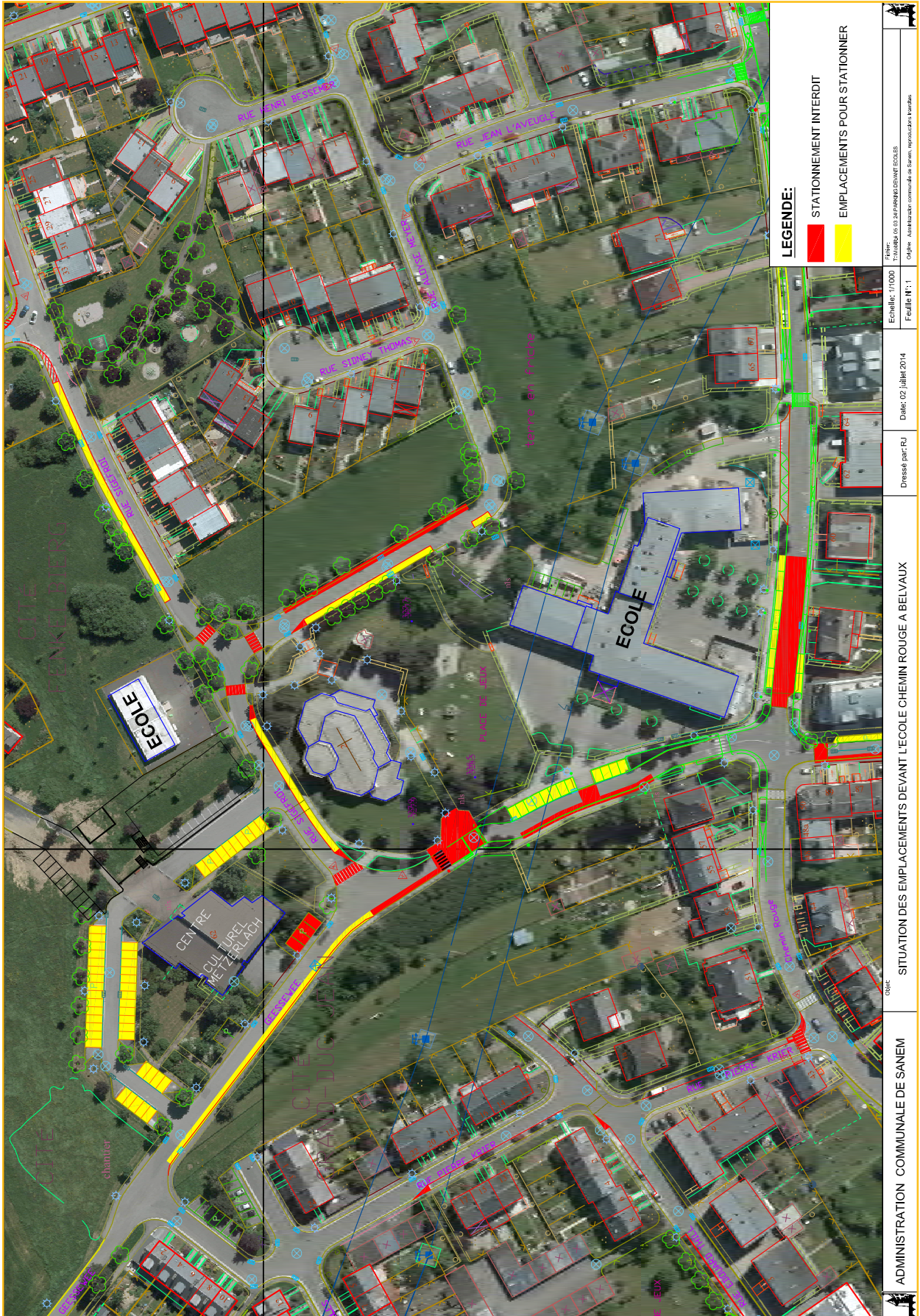
Nous vous remercions d'avance pour votre soutien à l'amélioration de la sécurité des enfants autour de nos écoles.



ÉCOLE BELVAUX-POSTE



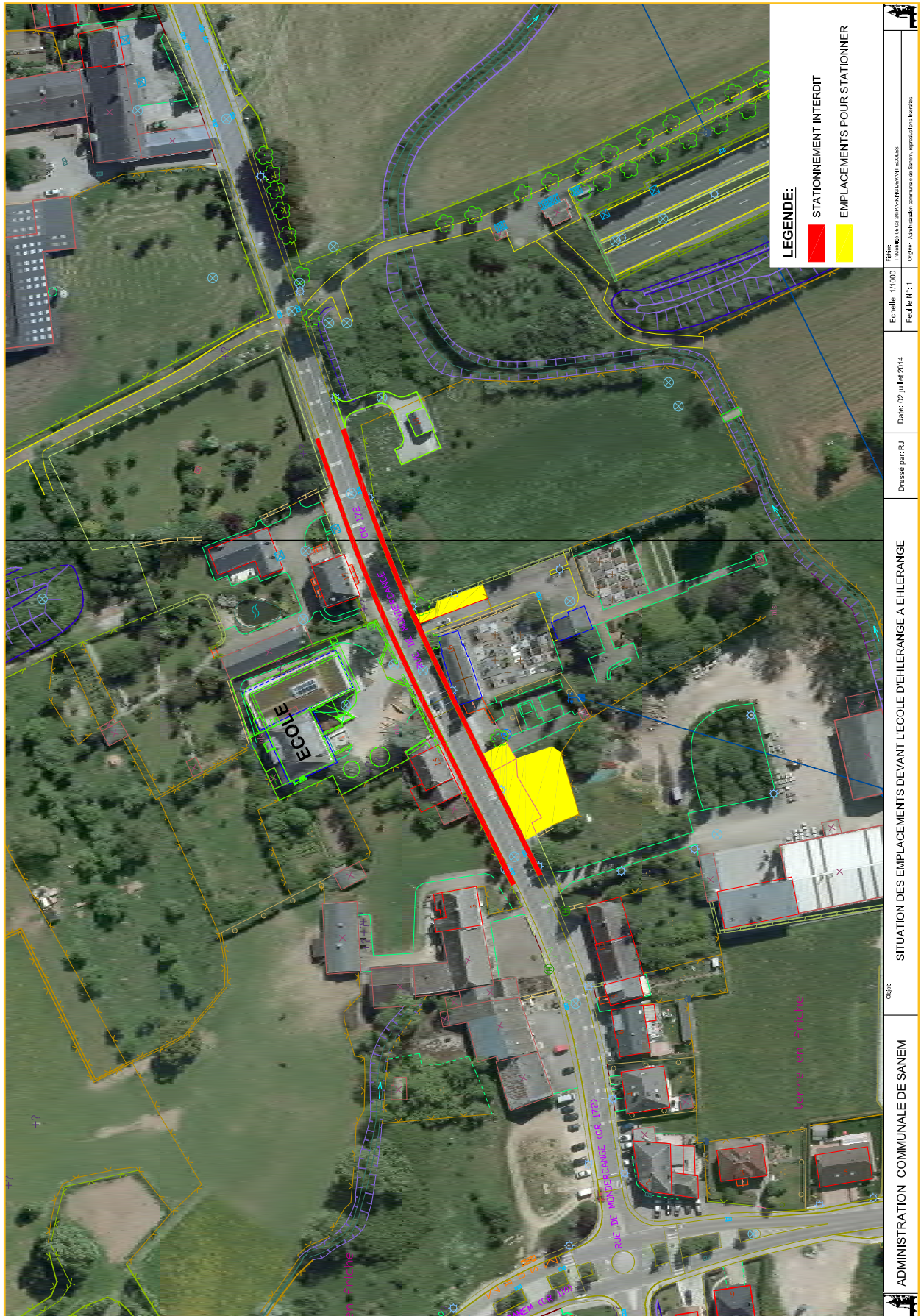
ÉCOLE CHEMIN ROUGE



LEGENDE:
■ STATIONNEMENT INTERDIT
■ EMBLEMES POUR STATIONNER

| | | | | |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM | Dessiné par: RU | Date: 02 juillet 2014 | Echelle: 1/1000 Feuille N° 1 | Titre: TRAVAUX DE DÉFENSEMENT D'ÉCOLES Collège: Administration communale de Sanem, reproduction à l'usage |
| | | | | |

ÉCOLE D'EHLERANGE

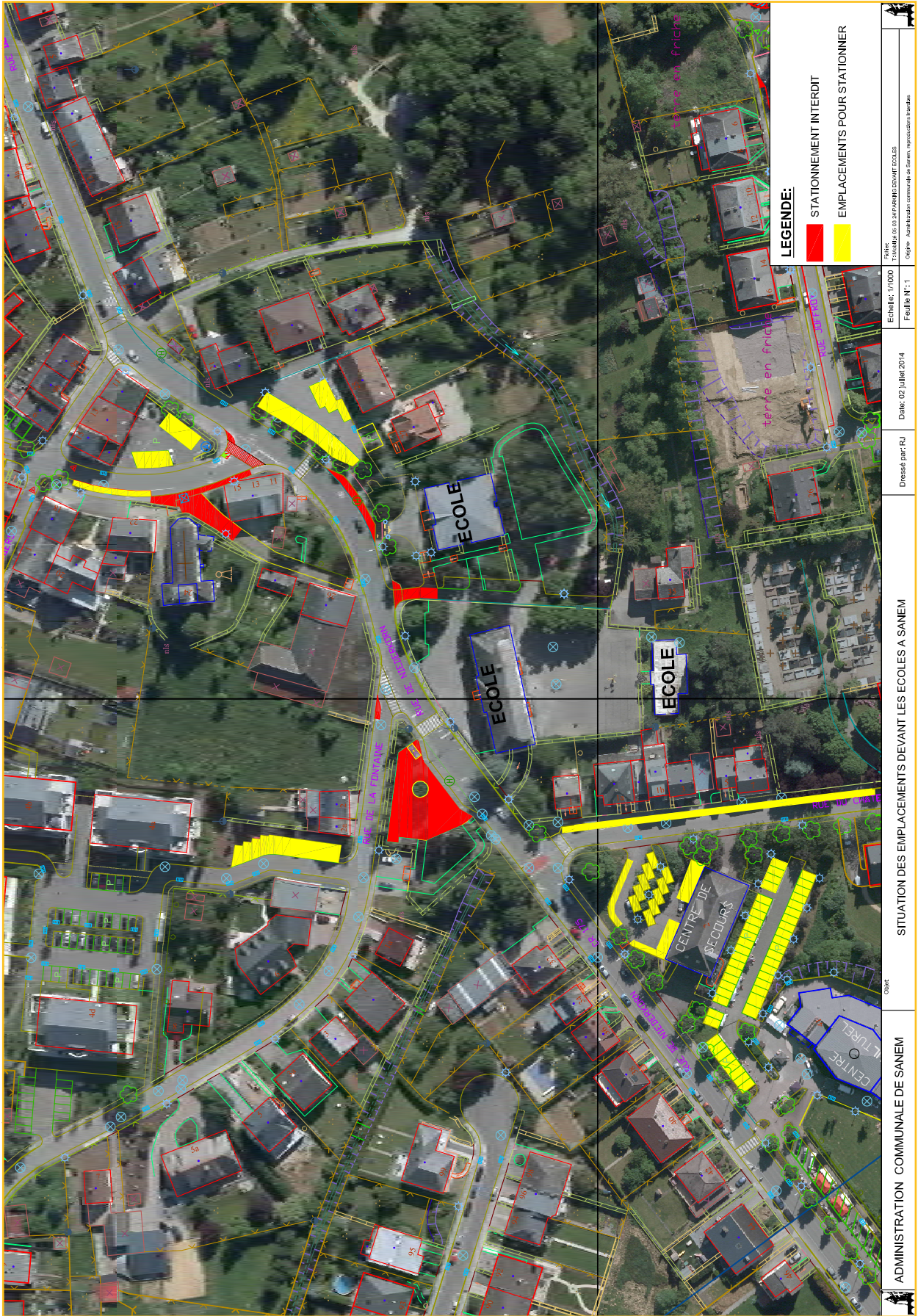


LEGENDE:

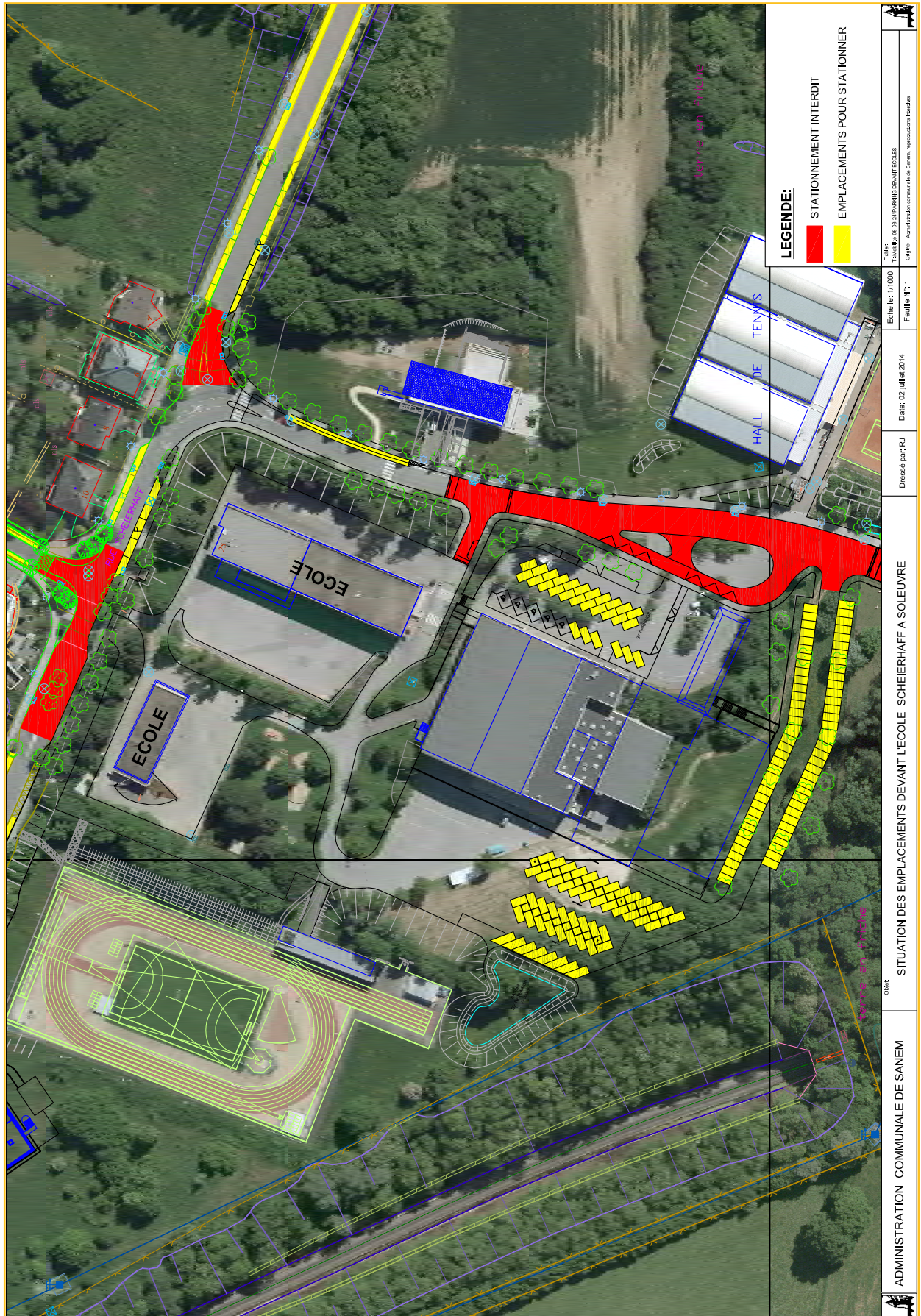
- STATIONNEMENT INTERDIT
- EMBLEMES POUR STATIONNER

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Échelle: 1/1000 Feuille N° 1 | Date: 02 juillet 2014 Dessiné par: RU | SITUATION DES EMBLEMES DEVANT L'ÉCOLE D'EHLERANGE A EHLERANGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM |
|---------------------------------|--|--|

ÉCOLE SANEM



ÉCOLE SCHEIERHAFF



**BÂTIMENTS ABRITANT
LES CLASSES SCOLAIRES**

**ADRESSE
COMMUNICATION**

**LOCALITÉS APPARTENANT AU
RESSORT SCOLAIRE**

École
Belvaux-Poste
(BEP)

Rue de la Poste, 2
L-4477 Belvaux
Tel: 59 26 25
Fax: 26 59 45 73
bep@ecoles-sanem.lu
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1
Cycle 2-4
Belvaux



École
Chemin Rouge
(CHR)

Chemin Rouge, 61
L-4480 Belvaux
Tel: 59 46 83
Tel: 26 59 11 99 (pavillon)
Tel: 26 59 20 20 (maison relais)
Fax: 59 46 83 51
chr@ecoles-sanem.lu
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1
Cycle 2-4

Belvaux
Soleuvre



École de Sanem
(SAN)

Rue de Niederkorn,
33 & 39 L-4990 Sanem
Tel: 591529 (anc. bât.)
Fax: 26594576 (anc. bât.)
T: 594298 (nouv. bât.)
Fax: 59 42 97 (nouv. bât.)
Tel: 595488 (pavillon)
san@ecoles-sanem.lu
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1
Cycle 2-4

Sanem



École d'Ehlerange
(EHL)

Rue de Mondercange,
15a L-4381 Ehlerange
Tel: 55 68 34
Fax: 26 55 16 28
ehl@ecoles-sanem.lu
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1
Cycle 2-4

Ehlerange



École Scheierhaff
(SCH)

Rue Scheierhaff, 25
L-4492 Soleuvre
Tel: 59 30 26-1
Fax: 59 30 26-20
sch@ecoles-sanem.lu
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 1
Cycle 2-4

Soleuvre
Belvaux



École Soleuvre 2000
(SOL)

Rue de Belvaux, 53
L-4418 Soleuvre
Tel: 59 40 05
Fax: 59 40 11
sol@ecoles-sanem.lu
www.ecoles-sanem.lu

Cycle 2-4

Soleuvre



École Soleuvre-Centre
(SOL)

Rue Prince Jean, 12
L-4463 Soleuvre
Tel: 26 59 01 70
zolwer2000.soleuvre@ecole.lu

Cycle 1

Soleuvre



**ÉCOLES
COMMUNALES**